

ANALYSE DE PROCESSUS D'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES À MONTRÉAL ET  
RECOMMANDATIONS POUR LES PORTEURS DE PROJETS

Par  
Sophie-Laurence H. Lauzon

Essai présenté au Centre universitaire de formation  
en environnement et développement durable en vue  
de l'obtention du grade de maîtrise en environnement (M. Env.)

Sous la direction de Carole Villeneuve

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Novembre 2019

## SOMMAIRE

Mots clés : Ruelle verte, Montréal, processus d'implantation, verdissement participatif, développement urbain durable

Les ruelles montréalaises, des espaces urbains sous-utilisés et aux prises avec différentes problématiques, notamment de sécurité et d'apparence, sont pourtant des espaces publics au potentiel notable et requérant une attention particulière. Les efforts de revitalisation menés dans les ruelles proposent un changement de paradigme dans la façon d'aborder cet espace urbain. Offrant une seconde vie aux ruelles, les projets de ruelle verte se présentent justement comme des efforts de verdissement participatifs qui s'inscrivent dans un développement urbain durable. L'implantation de ce type de projet n'est pourtant pas sans défi, et plusieurs améliorations sont possibles. L'objectif général de cet essai est donc d'analyser des processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal afin d'émettre des recommandations aux porteurs de projets.

L'analyse permet de mettre en lumière les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des programmes et projets de ruelle verte. En appui à une analyse générale sur les processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal, deux études de cas s'intéressent spécifiquement aux arrondissements Le Plateau-Mont-Royal et le Sud-Ouest. Celles-ci s'appuient sur des critères qui couvrent les différentes phases des processus et les dimensions du développement durable. À la suite de cette analyse, il est possible de constater que, bien que certaines contraintes imposent des limites physiques, de mobilisation citoyenne et autres, il n'en reste pas moins que les projets de ruelle verte présentent un potentiel considérable en matière environnementale, par le retour de service écologique, et sociale, notamment par la création de liens communautaires. Alors que les projets de la métropole rayonnent et que les apports de la démarche participative placent les comités citoyens au cœur de la prise de décision, des manques importants pour assurer le succès et la pérennité des projets persistent, notamment le manque de mécanismes de suivi et d'évaluation et la difficulté de planifier un réseau de ruelles vertes.

En conclusion, les processus d'implantation des ruelles vertes gagnent à faire l'objet de modifications afin d'exploiter leur plein potentiel et d'assurer la pérennité de ces efforts de verdissement. En ce sens, la mise en réseau des ruelles vertes, la mise en place de mécanismes de suivi systématiques et d'évaluation du processus d'implantation ainsi que la planification d'une relève aux membres des comités citoyens sont des améliorations souhaitables.

## **REMERCIEMENTS**

Je souhaite remercier les différents arrondissements et organismes responsables de l'implantation des projets de ruelle verte qui se sont prêtés au jeu permettant la réalisation d'entrevues semi-dirigées et la présentation des études de cas. En témoignant de leur expérience, ils ont permis de démystifier le processus d'implantation des ruelles vertes sur leur territoire respectif et de mettre en lumière les enjeux prioritaires, les contraintes, les points forts, voire les points faibles.

Je souhaite également remercier ma directrice, Mme Carole Villeneuve, pour sa disponibilité, sa générosité, sa patience et son écoute. Elle a su me conseiller avec intelligence et a certainement permis de rehausser la qualité de mon essai par ses commentaires réfléchis et son souci du détail. Son positivisme et la confiance qu'elle a su m'accorder ont été fort appréciés à chacune des étapes de ce projet.

À ma famille et mes ami.e.s, je vous dois mille mercis pour vos encouragements et votre soutien tout au long de cette aventure. Une pensée spéciale est accordée à Roselyne, Valérie et Amandine qui ont su par leur écoute et leurs sages paroles m'apporter du réconfort dans les moments de doute.

« Ça [La ruelle verte] ne va pas changer le monde par en haut, mais peut-être qu'on va changer des petits bouts de monde par en dessous »

– Riveraine de la ruelle verte entre De Lorimier et Des Érables, Beaubien et de Bellechasse dans Rosemont-La Petite-Patrie, 2018

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
1 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX RUELLES VERTES MONTRÉALAISES .....	3
1.1 Développement durable et villes.....	3
1.2 Verdissement urbain et démarches participatives.....	6
1.3 Ruelles montréalaises .....	7
1.3.1 Historique .....	7
1.3.2 Problématique et potentiel .....	12
2 PORTRAITS DES RUELLES VERTES ET DU PROCESSUS D'IMPLANTATION .....	14
2.1 Portrait des ruelles vertes.....	14
2.1.1 Éléments de définition .....	14
2.1.2 Exemples de typologies et d'aménagements.....	17
2.2 Portrait des processus d'implantation des ruelles vertes.....	23
2.2.1 Planification stratégique .....	24
2.2.2 Motivations des riverains .....	28
2.2.3 Parties prenantes des programmes et projets.....	29
2.2.4 Financement des programmes et projets .....	32
2.2.5 Types de gestion de l'implantation des ruelles vertes .....	34
2.2.6 Phases d'implantation d'un projet de ruelle verte.....	35
3 ANALYSE DES POTENTIELS, CONTRAINTES, POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES .....	39
3.1 Dimension de gouvernance .....	39
3.2 Dimension environnementale .....	42
3.3 Dimension sociale .....	46
3.4 Dimension économique .....	47
4 ANALYSE DES ÉTUDES DE CAS .....	50
4.1 Méthodologie des études de cas .....	50
4.1.1 Sélection des études de cas.....	50
4.1.2 Collecte de l'information .....	51
4.1.3 Choix des critères d'analyse .....	51
4.1.4 Limites .....	54
4.2 Cas de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.....	55
4.2.1 Présentation du cas .....	55
4.2.2 Analyse par critères.....	56
4.3 Cas de l'arrondissement du Sud-Ouest.....	58
4.3.1 Présentation du cas .....	58

4.3.2	Analyse par critères.....	60
5	RECOMMANDATIONS AUX PORTEURS DE PROJET.....	63
5.1	À l'intention des arrondissements et des organismes.....	63
5.2	À l'intention des comités citoyens.....	66
	CONCLUSION.....	67
	RÉFÉRENCES.....	69
	ANNEXE 1 - RESPONSABILITÉS PARTAGÉES SELON LES TYPES DE GESTION.....	75
	ANNEXE 2 - POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX DE L'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES.....	76
	ANNEXE 3 - POTENTIELS SOCIAUX DE L'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES.....	78
	ANNEXE 4 - EXERCICE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES ENJEUX : GABARIT.....	80
	ANNEXE 5 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES ENJEUX EFFECTUÉ – CAS DU SUD-OUEST.....	83

## LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1 Création de nouvelles ruelles à Montréal de 1995 à 2017 .....	12
Figure 2.1 Récapitulatif des phases et jalons pour l'implantation d'un projet de ruelle verte.....	37
Figure 2.2 Phases d'un processus d'implantation de projet en développement durable .....	38
Tableau 2.1 Exemples de typologies et d'aménagements de ruelles vertes à Montréal .....	17
Tableau 2.2 Actions indiquées au PDD de la collectivité montréalaise en lien avec l'implantation de ruelles vertes .....	25
Tableau 2.3 Parties prenantes des programmes et projets.....	29
Tableau 3.1 Analyse de la dimension de gouvernance .....	40
Tableau 3.2 Analyse de la dimension environnementale .....	42
Tableau 3.3 Analyse de la dimension sociale .....	46
Tableau 3.4 Analyse de la dimension économique.....	48
Tableau 4.1 Critères d'analyse pour les études de cas .....	52
Tableau 4.2 Analyse par critères du cas du Plateau-Mont-Royal.....	56
Tableau 4.3 Analyse par critères du cas du Sud-ouest.....	60

## **LISTE DES ACRONYMES**

BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CEUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRE	Conseil régional de l'environnement
GADD	Grille d'analyse de développement durable
GES	Gaz à effet de serre
ISO	Organisation internationale de normalisation
PDD	Plan de développement durable
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
REQ	Regroupement des éco-quartiers
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SOVERDI	Société de verdissement du Montréal métropolitain

## INTRODUCTION

Dans un contexte où le développement durable est sur toutes les lèvres, autant les résidents, les organismes communautaires que les administrations municipales s'entendent majoritairement pour une amélioration de la qualité de vie et une plus grande protection de l'environnement en milieu urbain. En ce sens, différents projets émergent dans la perspective de coconstruire des quartiers dits plus viables à Montréal comme ailleurs. (Morin, Latendresse et Lozier, 2017) L'espace public, qui joue un rôle de taille dans la création de l'urbanité et qui agit à titre de levier pour des actions simples à effet rapide, s'avère un terrain de jeu des plus intéressants afin d'entreprendre des projets rassembleurs autant pour les citoyens que les autres acteurs du monde urbain. (Haëntjens et Lemoine, 2015) À Montréal, la ruelle est l'un de ces espaces publics au potentiel notable et requérant une attention particulière. La métropole québécoise est d'ailleurs l'une des quelques villes canadiennes où l'on retrouve autant de ruelles, soit près de 4 300 ruelles. (Drouin, Charuest et Lafrance, 2015) Bien que plusieurs aient perdu un peu de vitalité au fil des années, les ruelles font partie intégrante du patrimoine historique de la métropole et restent aujourd'hui un lieu de souvenirs important pour de nombreux Montréalais (Sirois-Charron, 1991). Les efforts de revitalisation menés dans les ruelles, entamés dans les années 1980 et poursuivis de façon plus significative dans les décennies subséquentes, proposent un changement de paradigme dans la façon d'aborder cet espace urbain. Offrant une seconde vie aux ruelles, les projets de ruelle verte se présentent justement comme des efforts urbains de verdissement participatifs qui s'inscrivent dans cette propension au développement urbain durable. L'aménagement de ruelles vertes a le potentiel de contribuer à amenuiser des problématiques vécues en milieu urbain, qu'elles soient d'ordre social, environnemental, voire économique, et à construire des quartiers et des collectivités viables. (Regroupement des éco-quartiers (REQ), 2018a) Toutefois, l'implantation de ce type de projet n'est pourtant pas sans défi. En effet, parmi les principales embûches rencontrées, on compte bien souvent la difficulté à réunir les riverains de la ruelle et à maintenir leur mobilisation pendant et après l'aménagement de la ruelle verte. (Binette, 2016 et 2017; Chabot, 2016; REQ, 2018a)

Bien que les projets de ruelle verte gagnent en popularité dans plusieurs arrondissements montréalais, leur émergence et leur engouement restent, néanmoins, relativement récents. De plus, ces initiatives sont spécifiques à une trame urbaine comprenant des ruelles. Cela pourrait notamment expliquer que la ruelle verte en tant que sujet d'étude a peu été abordée jusqu'à présent dans la littérature scientifique. En ce sens, les processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal restent relativement méconnus et ne semblent pas avoir été analysés en profondeur. L'objectif général de cet essai est donc d'analyser des

processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal afin d'émettre des recommandations aux porteurs de projets. Cet objectif général se décline en trois objectifs spécifiques. Le premier est d'analyser les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des projets de ruelle verte à Montréal selon les dimensions de gouvernance, environnementale, sociale et économique. Le deuxième est d'analyser les points forts et les points faibles de différents processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal au moyen de deux études de cas. Le troisième est de formuler des recommandations pour les porteurs de projets de ruelle verte à Montréal pour assurer le succès et la pérennité des projets.

Le présent essai est donc divisé en cinq chapitres. Le chapitre 1 est une mise en contexte permettant de poser les bases du développement urbain durable, du verdissement participatif et de la ruelle comme espace public au potentiel indéniable. Le chapitre 2 fait ensuite les portraits des ruelles vertes et des processus d'implantation à Montréal. Le chapitre 3 présente les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des projets de ruelle verte. Le chapitre 4 expose et analyse les deux études de cas réalisées. Le chapitre 5 émet finalement une série de recommandations pour les porteurs de projets. Une conclusion fait ensuite un retour sur les objectifs de cet essai ainsi que les principaux constats.

## **1 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX RUELLES VERTES MONTRÉALAISES**

La montée des préoccupations environnementales et le souci pour un milieu de vie de qualité ont teinté les façons de concevoir, de planifier et de gérer le milieu urbain. Ils ont amené à repenser la ville et ont permis l'émergence de différentes initiatives se voulant à la fois socialement et culturellement porteuses, écologiquement favorables et économiquement possibles, voire innovantes. À Montréal comme dans d'autres grandes villes, le verdissement urbain et les démarches participatives connaissent un intérêt, voire un succès, grandissant en réponse aux impératifs environnementaux et sociaux. En parallèle, la ruelle montréalaise, un espace public sous-utilisé et aux problématiques multiples, revêt un potentiel indéniable pour la création de quartiers viables.

### **1.1 Développement durable et villes**

Le concept du développement durable émerge pour la première fois en 1980 suite à plusieurs catastrophes écologiques, la montée des groupes environnementaux ainsi que des recherches et constats de la communauté scientifique sur l'état de la Terre et les limites de la croissance (Jacobs et Sadler, 1990). À l'époque, le développement durable est présenté comme une forme de développement économique plus respectueux de l'environnement et des limites de renouvellement des ressources. Ce concept est repris par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED) de l'Organisation des Nations unies (ONU) dans le Rapport Brundtland en 1987 (CMED, 1988). Bien que les considérations pour les questions environnementales et de viabilité de nos modes de vie intègrent peu à peu le discours politique de l'époque, ce n'est qu'à la suite de la troisième Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement en 1992 que le concept du développement durable est popularisé. En effet, cette conférence, aussi appelée le Sommet de la Terre de Rio, revêt une symbolique importante et constitue un événement fondateur dans l'émergence et la propagation du concept de développement durable. Elle agit tel un pont entre les préoccupations de la communauté scientifique et l'action publique ou du moins le discours politique. (Cournoyer-Gendron, 2015; Felli, 2008; Morin, Latendresse et Lozier, 2017)

Le développement durable, maintes fois caractérisé comme une approche basée sur la convergence des dimensions environnementale, sociale et économique (Flipo, 2007), se définissait lors de cette conférence comme « un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1988). Cette approche systémique revoit la conception du capital en y intégrant les dimensions humaine et environnementale, alliant de ce fait la

justice sociale et la protection de l'environnement au développement économique. De surcroît, elle induit un changement dans la vision de la temporalité en prolongeant l'horizon du domaine d'action. (De Perthuis, 2003) Le développement durable incite donc un changement de paradigme dans la façon de traiter les problématiques du monde contemporain. Son application est transversale et multidisciplinaire et nécessite incontestablement la collaboration entre différents acteurs, incluant le citoyen (Sigward et Trudelle, 2016). Cette approche qui a, depuis le Sommet de la Terre de Rio, été reprise, bonifiée, appliquée et trop souvent déformée, teinte aujourd'hui plusieurs domaines de la société à l'échelle autant internationale que locale. Cette approche propose une définition large et souvent critiquée, mais qui, pour plusieurs, accorde une légitimité ou un bien-fondé aux actions publiques.<sup>1</sup> (Cournoyer-Gendron, 2015; Gendron et Revéret, 2000; Morin, Latendresse et Lozier, 2017)

Bien que les ambitions du développement durable émergent de considérations globales, l'application de l'approche trouve une résonance à l'échelle locale (CMED, 1988; Sigward et Trudelle, 2016). L'approche du développement durable, qui comprend notamment les enjeux environnementaux, trouve une place préférentielle à l'échelle de la ville notamment puisqu'elle abrite plus de 50 % de la population mondiale; elle consomme une grande partie des ressources et génère une contamination notable; elle détient des compétences lui permettant de moduler le territoire et des pouvoirs en matière d'environnement; et elle offre une proximité avec les résidents facilitant la mobilisation et la participation de la communauté. (Morin, Latendresse et Lozier, 2017) C'est donc à cette échelle que la mise en application du développement durable s'avère la plus adaptée puisqu'elle est au premier plan de la manifestation des enjeux et la plus susceptible de constater les répercussions positives de son succès sur le milieu de vie (Besancenot, 2009; CMED, 1988). L'approche du développement durable à l'échelle locale prend forme notamment par l'entremise de l'Agenda 21 découlant du programme Action 21, lui-même issu de la Conférence de l'ONU de 1992. Cette démarche intégrée et participative de planification du développement durable à l'échelle locale qu'est l'Agenda 21 s'avère une des nombreuses manifestations du développement urbain durable et des aspirations naissantes pour la ville viable dans les années 1990. (Haëntjens et Lemoine, 2015)

---

<sup>1</sup> Cet essai n'a pas comme intention de critiquer ou de faire l'éloge du concept et de la mise en œuvre du développement durable. Il n'entre pas non plus dans les débats sur la sémantique concernant la ville viable (durable). L'essai met plutôt en contexte les éléments déclencheurs et tendances ayant mené à ce souci pour les enjeux environnementaux, sociaux et économiques entourant la création de milieux de vie. Considérant une définition assez réductrice de ces concepts pour la viabilité de nos modes de vie en harmonie avec le système Terre, s'ajouteront aux enjeux mentionnés ceux de la dimension de gouvernance comme proposé par plusieurs auteurs dans un processus d'évolution de l'approche. Il y sera question ultérieurement dans cet essai.

Le développement urbain durable et le concept de ville viable (ou durable) viennent balayer le modèle de ville écologique qui tentait peu à peu de faire sa place dans l'aménagement des villes. Bien que la ville écologique et la ville viable présentent certaines similitudes, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de modèles distincts. En fait, le modèle de ville écologique prend ses racines dans « l'essor de conscience écologique contemporaine » des années 1960-1970. (Rudolf, 2008) Elle est souvent présentée comme une tentative de réconciliation entre le milieu urbain et le milieu naturel (Richardson et Gordon, 2001). Néanmoins, ce modèle reste réducteur puisqu'il ne prend pas comme point d'ancrage la totalité de la réalité urbaine en ne s'attardant qu'à la dimension abiotique de la ville. La ville écologique s'intéresse spécifiquement à la prévention des impacts écologiques du développement urbain et non pas l'ensemble de la diversité des impacts de ce développement. Il s'appuie sur un urbanisme dit plus écologique et l'intégration d'infrastructures vertes. La ville viable (ou durable) est, quant à elle, un modèle qui réfère au développement durable, tel que présenté précédemment, et à son application à l'échelle locale, le développement urbain durable. (Rudolf, 2008) Le modèle de ville viable tend à prendre le dessus sur la ville écologique dès les années 1990 et plus encore dans les années 2000 :

« Il devient de plus en plus difficile, en d'autres termes, de défendre une approche exclusivement fondée sur la modélisation des impacts écologiques de la ville dans un contexte dominé par la valorisation de la gouvernance et de la co-construction de synergies entre économie, environnement et société. Ce ne sont plus les impacts sur les écosystèmes qui définissent exclusivement l'exploration des manières de faire et de penser la ville, mais les impacts conjugués sur l'économie, les formes de solidarités sociales et l'environnement. » (Rudolf, 2008)

En ce sens, le développement durable à l'échelle de la ville s'inscrit davantage comme étant un levier favorisant la transformation de la gouvernance et de l'action publique (Hamman, 2008). Les projets qui s'inscrivent dans le développement urbain durable tiennent ainsi compte des dimensions économique, sociale et environnementale auxquelles se sont ajoutées les dimensions culturelles et de gouvernance, voire éthique. Bien que la Ville de Montréal n'ait pas intégré comme tel l'Agenda 21, il est possible de constater que l'intérêt pour un développement dit viable, vivable et équitable a eu des échos autant chez les résidents montréalais que dans l'administration municipale. Plusieurs initiatives sont entreprises voulant diminuer l'impact des activités sur l'environnement et améliorer la qualité de vie dans la métropole. À titre d'exemple, le programme Éco-quartiers est mis en place en 1995 et, à partir du début des années 2000, la Ville de Montréal utilise le développement durable comme une référence pour la planification de l'action publique. (Morin, Latendresse et Lozier, 2017)

## 1.2 Verdissement urbain et démarches participatives

L'émergence du développement urbain durable dans les années 1990 et cette vision pour la ville viable coïncident également avec le retour d'un intérêt pour « la ville dense, organique et multifonctionnelle » où la notion d'échelle humaine est mise de l'avant (Gehl, 2012; Haëntjens et Lemoine, 2015). La ville n'est plus uniquement perçue comme un pôle fonctionnel et économique. Au contraire, la notion d'urbanité, c'est-à-dire « la ville comme milieu de vie », fait sa place. Les citoyens réclament une amélioration de la qualité de vie urbaine qu'ils témoignent notamment par leurs aspirations pour plus de végétation en ville et une appropriation plus grande de leur milieu de vie. (Cunha, 2009; Gaudillière, 2005; Musy, 2014) En parallèle, la cité-jardin, qui avait dominé le modèle urbanistique d'une grande partie du 20<sup>e</sup> siècle, se voit doucement bousculée par la nécessité de compacité et de densité. La place de la nature en ville doit par le fait même se réinventer et se diversifier « en répondant à des besoins multiples (qualité de l'air, régulation climatique, santé, mobilités douces...) des attentes foisonnantes (récréatives, symboliques, écologique) et des contraintes diverses (sécurité, coûts d'entretien, allergies). » (Haëntjens et Lemoine, 2015) La végétation en ville n'est plus considérée comme du mobilier urbain n'ayant qu'une valeur esthétique. Les critères justifiant la présence de végétation et d'espaces verts couvrent de plus larges considérations : la multifonctionnalité et les services écologiques sont, à présent, pris en compte. (Selmi, Webber et Mehdi, 2013)

Pour assurer la présence de la nature en ville, il faut, d'une part, déployer des mesures favorisant le maintien de la végétation actuelle et, d'autre part, entreprendre des actions en matière de verdissement urbain. Ce dernier se définit comme l'augmentation de la présence d'individus végétaux en zone urbaine souvent motivée par des considérations d'ordre environnementales, tels les îlots de chaleurs, la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'air, mais aussi par un souci pour la qualité de vie de façon générale. (Musy, 2014) Cette action de réintroduction de la végétation peut prendre différentes ampleurs, et ce, autant dans le domaine privé que public.

À Montréal, les efforts de verdissement ont pris de multiples formes dans les dernières années. Le verdissement s'effectue le long des voies publiques (carrés d'arbre, saillies de trottoir, terre-pleins, îlots centraux, etc.), sur les terrains publics (espaces verts, terrains municipaux et gouvernementaux) ou sur les propriétés privées notamment par l'entremise de programmes municipaux de distribution de végétaux. Parmi ces efforts de verdissement, on constate la présence d'initiatives qui mobilisent les citoyens, voire qui émergent d'une volonté citoyenne. Les projets de verdissement peuvent non seulement être mis de l'avant pour des considérations esthétiques, environnementales ou reliées au

bien-être de la communauté, mais ils peuvent également être motivés par des intérêts sociaux : l'amélioration de cohésion sociale et l'implication de la communauté. (Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), 2007)

En effet, avec la montée du développement urbain durable, les démarches participatives se sont peu à peu multipliées à Montréal comme ailleurs. Les résidents sont davantage invités à participer à la planification du territoire et à son animation. Les projets de verdissement urbain participatifs, qu'ils soient menés par les arrondissements, des organismes communautaires ou les citoyens eux-mêmes, s'avèrent être des opportunités pour les résidents de s'approprier l'espace public, d'y développer un sentiment d'appartenance, et ce, tout en favorisant le retour de plusieurs services écologiques. (Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), 2015; Réseau des quartiers verts, s.d.) Les différents outils de planification des actions sur le territoire de la métropole mettent d'ailleurs de l'avant l'importance du verdissement et de l'implication citoyenne.

### **1.3 Ruelles montréalaises**

La Ville de Montréal définit la ruelle comme étant une « voie d'accès secondaire, publique ou privée, à l'usage des terrains riverains déjà desservis par une voie publique. » (Ville de Montréal, 2018)<sup>2</sup> En tant qu'espace public urbain, la ruelle montréalaise se révèle à la fois comme étant un support potentiel à des projets de développement urbain durable et un objet intéressant pour le verdissement urbain participatif. Dans cette optique, l'effervescence autour de l'implantation de projets de ruelle verte dans les différents arrondissements montréalais est des plus enviables pour la coconstruction de milieux de vie de qualité. Cependant, avant de s'intéresser à l'implantation de la ruelle verte comme telle, il reste pertinent de poser un regard sur la ruelle avant sa revitalisation. En ce sens, il s'avère à propos de refaire l'historique de la ruelle montréalaise pour ensuite mettre en lumière les problématiques entourant cet espace et le potentiel indéniable qu'il revête en vue de saisir le contexte dans lequel s'insèrent les projets de ruelle verte.

#### **1.3.1 Historique**

Au fil des époques, le territoire de la Ville de Montréal a notamment été façonné par le développement économique et le mode de vie des populations. Tout comme le lotissement et les milieux bâtis ont pris

---

<sup>2</sup> Il est à préciser que la ruelle privée n'est pas abordée dans le cadre de cet essai puisqu'elle n'est habituellement pas visée par les programmes de ruelles vertes financés par les arrondissements. En ce sens, l'utilisation du mot « ruelle », à moins de précision contraire, fait référence à la ruelle publique.

différentes formes, l'aménagement des ruelles s'est intégré dans le tissu urbain pour accéder au cœur des îlots sous des formes diverses et pour répondre à des besoins divers. Le présent historique des ruelles de Montréal est en grande partie tiré du mémoire de Mme Sirois-Charron de 1991, qui a su débroussailler l'évolution de ces espaces notamment grâce aux multiples documents archivés de la Ville de Montréal.

Au 18<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la Nouvelle-France, la ruelle n'est pas présente dans le paysage montréalais, notamment en raison de la faible densité urbaine. Au tournant du 19<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1840, le développement économique croissant de Montréal, basé sur le commerce, mène à une densification du tissu urbain et par le fait même à l'aménagement de ce qu'on a parfois désigné comme des ruelles. À l'époque, cette appellation était d'usage pour référer à une petite rue étroite aboutissant à un cul-de-sac et desservant l'entrée principale des résidences la bordant. Peu à peu, on voit également apparaître l'aménagement de petits passages, parfois appelés « ruelles », donnant accès à des îlots résidentiels par le biais d'une porte-cochère. (Robert, 2014; Sirois-Charron, 1991)

Ce n'est qu'à partir de la décennie 1840, voire 1850, que le passage vers le régime anglais supportera l'implantation de la trame urbaine de style britannique à Montréal et donnera naissance aux ruelles telles que connues dans la métropole d'aujourd'hui, c'est-à-dire en tant qu'accès à l'arrière des bâtiments déjà desservis par de larges rues. Effectivement, c'est à cette époque que se dessine le lotissement qui constituera une grande partie des quartiers montréalais, et qu'on connaît encore aujourd'hui. Il est composé de terrains plus profonds que larges avec un accès à l'arrière par un réseau de ruelles formant le plus souvent un « H ». (Sirois-Charron, 1991) Les pâtés de maisons sont ainsi longs et rectangulaires, positionnés de façon perpendiculaire au fleuve. Ce lotissement, incluant une ruelle entre deux rangées de maisons, fait d'abord son apparition dans les nouveaux quartiers bourgeois correspondant à l'actuel centre-ville de Montréal et gagne peu à peu du terrain dans d'autres quartiers (Ministère des Transports, 1982). On distingue alors deux types de ruelles évocatrices d'un niveau social à Montréal. Dans les quartiers nantis, ces dessertes à l'arrière des résidences servent de lieux de transit pour les domestiques et offrent un accès aux écuries et pour la livraison de produits divers. Dans les ruelles ouvrières, il s'agit plutôt de lieux de transit pour les marchandises. Le Plateau-Mont-Royal et le quartier Hochelaga sont des exemples notables de la coexistence de ces deux types de ruelles. (Sirois-Charron, 1991)

Dès 1890 et dans le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle, la ruelle en « H » liées aux rues nord-sud est massivement intégrée aux îlots ainsi que la ruelle simple en « I », créant une connectivité directe aux rues est-ouest. L'époque des portes-cochères est révolue. La ruelle à proprement parler gagne en popularité dans les projets de développements immobiliers, caractéristiques d'un certain essor économique de Montréal. Les quartiers de Rosemont, Petite-Patrie, Villeray, Maisonneuve et Ville-Émard sont ceux qui ont le plus bénéficié de la multiplication planifiée de ce type de voirie. Les ruelles font partie de la quasi-totalité des îlots et créent des réseaux structurés et aux dimensions plus uniformes. Les années se succèdent et, vers 1950, ce type de voie finit par être abandonné dans les nouveaux projets immobiliers au profit d'autres types de lotissement favorisant les rues courbes et peu propices à l'intégration de ruelles. (Sirois-Charron, 1991)

Dans la décennie qui suivra, la popularité de l'automobile incitera à disposer d'un revêtement routier et à prévoir des mesures de drainage sur la grande majorité des ruelles existantes de Montréal. Jusque là, les ruelles de la métropole étaient, sauf exception, sans revêtement perméable ni infrastructure de drainage. Ces nouvelles normes viennent notamment faciliter la collecte des ordures, la livraison de produits et le stationnement des automobiles dans les hangars à l'arrière des résidences. Malgré tout, de nombreuses ruelles non pavées, mal éclairées et peu salubres semblent toujours le théâtre d'une certaine criminalité dans plusieurs quartiers. (Sirois-Charron, 1991) L'image de la ruelle est peu reluisante et l'utilisation du mot « ruelle » prend même une tournure péjorative dans le discours municipal des années 1960 (Robert, 2014). En concomitance, de nombreuses ruelles prennent un nouveau visage et deviennent le royaume des enfants, des affuteurs de couteau, des vendeurs de glace et autres. Le cœur des îlots est ainsi animé par la vie sociale une grande partie de la journée. (Sirois-Charron, 1991) Les modes de vie changent et la compacité importante des quartiers ouvriers, composés à 90 % de résidences, laisse peu de place aux espaces verts, terrains de jeux et autres espaces publics. Par ailleurs, la présence des hangars créant non seulement de l'ombre à la ruelle, mais également aux fenêtres des résidences, contribue à l'insuffisance d'ensoleillement qui est source de désagrément pour plusieurs citoyens. (Ministère des Transports, 1982)

Alors que les préoccupations entourant la croissance économique avaient inspiré les politiques municipales jusqu'à la fin des années 1970, l'arrivée des années 1980 recentre les questions municipales sur la qualité de vie des citoyens. Une série de programmes municipaux d'intervention se succède dans la perspective d'harmoniser les fonctions et d'améliorer différents aspects physiques des quartiers. Les modifications apportées par l'entremise de ces programmes auront des effets parfois positifs, parfois

négatifs sur les ruelles. Par exemple, l'élimination des fils et des poteaux sur rue mènera dans plusieurs quartiers au déplacement de ces infrastructures dans l'arrière-cour des lots. Dans les années 1980, sous l'administration du maire Jean Drapeau, l'opération Tournesol et l'opération Place au Soleil donneront, en contrepartie, un premier coup d'envoi pour la revitalisation des ruelles. (Ministère des Transports, 1982; Sirois-Charron, 1991)

L'opération Tournesol était un programme de subvention pour la démolition des hangars à l'arrière des résidences, qui avait comme principal objectif la diminution des risques d'incendie. Ces bâtiments, trop souvent en désuétude, correspondaient la plupart du temps à d'anciennes écuries transformées en garage pour l'automobile ou pour l'entreposage. Bien qu'ils aient eu leur utilité par le passé, ceux-ci ne répondent plus adéquatement aux besoins de la population, en plus de présenter un aspect visuel discutable et un niveau de dangerosité non négligeable. Ce programme avait également pour objectif l'embellissement des ruelles qui, une fois les hangars démolis, jouissaient d'un éclairage nouveau (Ministère des Transports, 1982; Sirois-Charron, 1991). Celui-ci aura permis la démolition de plus de 35 000 hangars bien qu'il en restait toujours 13 000 intouchés à l'époque. (Robert, 2014)

L'opération Place au Soleil, quant à elle, visait plutôt à offrir une cure de rajeunissement aux ruelles par différentes interventions : la disposition d'un nouveau pavage, l'amélioration du drainage et de l'éclairage et l'intégration d'un aménagement paysager. En fonction du contexte physique et social dans lequel s'insérait la ruelle, deux concepts d'aménagement étaient possibles, soit la vocation publique qui donnait à la ruelle l'allure d'un petit parc, ou la vocation dite non publique qui conservait l'accès aux automobiles. L'aménagement public favorisait les déplacements piétonniers, misait sur la présence de végétaux et portait une attention particulière à la continuité visuelle entre les cours arrière du domaine privé et la ruelle. L'aménagement non public venait plutôt faciliter l'accès aux stationnements privés à l'arrière des lots tout en offrant des lieux sécuritaires et éclairés pour les piétons. (Ministère des Transports, 1982) Dans un cas comme dans l'autre, c'étaient les architectes paysagistes de la Ville de Montréal qui concevaient les plans d'aménagement avant de les proposer aux propriétaires. Par la suite, c'est l'équipe de cols bleus qui assuraient les travaux de réalisation. (Béloc, 2014) Ce second programme aura permis d'aménager 58 ruelles avant son abandon en 1988 en raison de ressources financières insuffisantes. (Comptois, 2008; Robert, 2014) À l'époque, celui-ci incluait déjà la notion d'amélioration de la qualité de vie des résidents, le verdissement de l'espace urbain et la participation citoyenne. (REQ, 2018a)

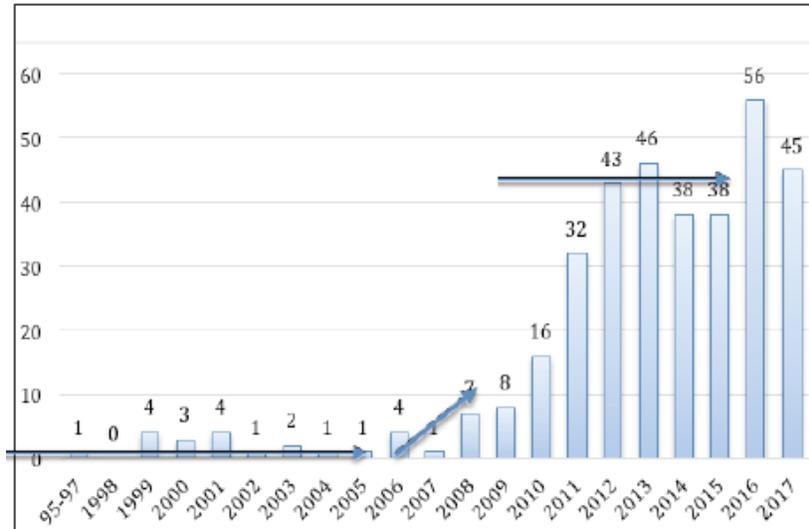
Ces programmes étaient accompagnés de campagnes de nettoyage ayant lieu tous les printemps et lors desquelles la Ville encourageait les résidents à se départir des rebuts divers encombrant les cours, les hangars et les ruelles. (Sirois-Charron, 1991) Les efforts déployés autour et dans les ruelles étaient appréciés par la population riveraine qui portait peu à peu un regard différent sur celles-ci.

Bien que les ruelles revêtent un potentiel intéressant, les efforts précédemment mentionnés pour améliorer leur aspect sont accompagnés, dès 1985, par un programme de vente des ruelles. Effectivement, dans plusieurs quartiers de l'époque, dont Ahuntsic, Rosemont, Mercier, Rivière-des-Prairies, Notre-Dame-de-Grâce et Pointe-aux-Trembles, la ruelle en tant qu'accès à l'arrière des résidences est plus ou moins nécessaire dans la perspective où les cours arrière sont déjà accessibles par les marges latérales. En ce sens, la ruelle est parfois utilisée à des fins individuelles à titre de prolongement de la cour arrière. La Ville offre donc aux riverains la possibilité d'acheter des portions de ruelle. (Sirois-Charron, 1991)

C'est sur le Plateau-Mont-Royal dans le quadrilatère Napoléon-Roy-Parc La Fontaine-Mentana<sup>3</sup>, en 1995, que le tout premier projet de ruelle verte à proprement parler se déploie. Cette année concorde également avec la création des éco-quartiers, organismes d'éducation relative à l'environnement axés sur l'implication citoyenne. Ces derniers auront un rôle majeur dans le développement des ruelles vertes dans les différents arrondissements montréalais. (REQ, 2018a; Robert, 2014). Selon l'inventaire du REQ, entre 1995 et 2007, on assistait à la création de deux nouvelles ruelles vertes en moyenne par année, les ressources financières étant limitées. Ce n'est qu'en 2008 que l'engouement pour ces projets prend de l'ampleur avec l'aménagement de dix nouvelles ruelles vertes par an en moyenne, stimulé par des investissements importants de Telus et de la Ville de Montréal à la Société de verdissement du Montréal métropolitain (SOVERDI). Entre 2011 et 2017, leur multiplication est notable, et la moyenne grimpe à 44 nouvelles ruelles vertes par année. La figure 1.1 illustre d'ailleurs l'évolution de l'implantation annuelle de ruelles vertes. (Bélac, 2014; REQ, 2018a) Selon les dernières données obtenues, plus de 375 ruelles vertes sont aujourd'hui répertoriées sur le territoire de Montréal, dont 127 dans Rosemont-La Petite-Patrie, 100 sur Le Plateau Mont-Royal, 31 dans le Sud-Ouest et 43 dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019; Le Plateau-Mont-Royal, 2019c; M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019; REQ, 2018a).

---

<sup>3</sup> « Notons que les ruelles sont souvent identifiées en désignant les quatre rues qui forment le quadrilatère entourant la ruelle. Dans l'ordre viennent la rue à l'Ouest, à l'Est, puis la rue au Sud et au Nord (ici, le Nord désigne le nord de l'île de Montréal et non le Nord géographique). » (REQ, 2018a)



**Figure 1.1 Création de nouvelles ruelles à Montréal de 1995 à 2017**  
(tirée de : REQ, 2018a)

En somme, la ruelle fait partie intégrante du patrimoine historique du territoire montréalais. Bien qu'elle ne soit pas au premier plan, elle fut le support d'une multitude d'activités, elle a revêtu des statuts divers et, depuis plusieurs années maintenant, elle accueille une diversité de projet de ruelles vertes.

### 1.3.2 Problématique et potentiel

Le portrait de la ruelle verte serait incomplet si une attention préalable n'était pas accordée à la ruelle comme telle, avant sa revitalisation. Effectivement, la ruelle revêt des particularités notables qui la distinguent des autres types de voiries et espaces urbains. Plusieurs problématiques pèsent sur elle, mais son potentiel de revitalisation reste indubitable.

Dans les quartiers centraux, les ruelles montréalaises sont majoritairement publiques. Comme il a été présenté dans le portrait historique, la ruelle de Montréal a peu à peu perdu sa vocation première. En contrepartie, lorsqu'il y a des stationnements à l'arrière des propriétés, la ruelle sert principalement de voie d'accès à ceux-ci. De plus, dans certains secteurs commerciaux, la ruelle peut servir pour la livraison des marchandises, voire la collecte des matières résiduelles. Outre ces considérations spécifiques, l'utilisation des ruelles par les résidents reste assez variable. De façon générale, la ruelle est peu conviviale autant pour le jeu que pour les déplacements actifs et reste donc sous-utilisée. De par ses allures souvent peu soignées, certains résidents tentent même de limiter la vue qu'ils peuvent avoir sur celle-ci par le biais de clôture enclavant d'autant plus la ruelle. Toutefois, dans certains quartiers les résidents font vivre la ruelle autrement. À titre d'exemple, différentes expressions artistiques sont

intégrées et la ruelle est utilisée comme lieu de loisir pour les enfants durant la journée. (Béloc, 2014; REQ, 2018ab)

Tels que soulevés par certains arrondissements, le REQ et même par des témoignages de citoyens, plusieurs problématiques affectent les ruelles montréalaises. Les enjeux de sécurité, de propreté et d'esthétisme du paysage sont particulièrement présents. L'utilisation de la ruelle comme un lieu de transit automobile et la vitesse de circulation automobile autant des personnes en transit que des riverains font partie des problématiques. Il s'agit, d'une part, d'un élément problématique pour la sécurité, particulièrement des enfants, et, d'autre part, il s'agit d'une situation réduisant la quiétude et la tranquillité au sein de l'îlot. Par ailleurs, le vandalisme, notamment par la réalisation de tag (graffiti) sur les clôtures, murets et murs de bâtiment, est souvent présent tout comme le dépôt sauvage de déchets. Ces deux éléments altèrent notamment la qualité du paysage. Le manque d'éclairage est également soulevé comme une problématique sur le plan de la sécurité, puisque l'utilisation des ruelles devient limitée à partir d'une certaine heure et les déplacements à pied et à vélo sont moins sécuritaires. Parmi les éléments diminuant la sécurité, il est pertinent de noter les revêtements souvent inégaux et de piètre qualité dans les ruelles. (REQ, 2018a; VUE DE RUELLE, 2017)

Bien qu'il existe plusieurs problématiques qui affectent les ruelles montréalaises, ces dernières ont un potentiel de revitalisation permettant à la fois d'améliorer comme telle la qualité de la ruelle et de contribuer à la résolution d'autres problématiques du milieu urbain. Les citoyens sont soucieux de la qualité de leur milieu de vie et s'intéressent de plus en plus à poser des gestes pour l'environnement. Il est justement possible de constater cela par l'engouement pour l'implantation de projets de ruelle verte qui est notable à Montréal depuis nombreuses années. L'implantation de ces projets se présente alors comme une option des plus intéressantes dans une perspective de développement urbain durable.

## **2 PORTRAITS DES RUELLES VERTES ET DU PROCESSUS D'IMPLANTATION**

Il existe plusieurs initiatives de revitalisation des ruelles, et la ruelle verte est l'une d'entre elles. Afin de comprendre cet effort de verdissement participatif et ainsi mieux l'analyser et évaluer ses différentes facettes, le chapitre 2 fait le portrait des ruelles vertes montréalaises et du processus général d'implantation des programmes et projets.

### **2.1 Portrait des ruelles vertes**

Le présent portrait met en lumière ce qu'on entend par « ruelle verte », les typologies utilisées ainsi que les aménagements qui y sont intégrés.

#### **2.1.1 Éléments de définition**

L'intérêt pour la ou plutôt les définitions données aux ruelles vertes n'est pas anodin. En fait, la définition témoigne souvent de façon indirecte de la vision, des objectifs et/ou des axes d'intervention des programmes et des projets de ruelle verte. Ces renseignements n'étant pas toujours rendus publics, il s'avère important de saisir les éléments de définition nous permettant par la suite de mieux comprendre le processus d'implantation des projets.

En Amérique du Nord, lorsque l'on cherche à définir le concept de la ruelle verte, on constate que les éléments de définition sont multiples bien que souvent convergents. À titre d'exemple, les villes de Chicago et Los Angeles ont toutes deux instauré des programmes de revitalisation des ruelles. Le *Green Alley Project* mené par la Ville de Chicago définit la ruelle verte comme un aménagement permettant de s'attaquer aux problématiques de gestion des eaux pluviales et d'îlots de chaleur. Il mise sur la perméabilisation des surfaces ainsi que l'utilisation de recouvrement à fort albédo et fait de matières recyclées. (City of Chicago, 2010) Au sein du programme du sud de Los Angeles, les ruelles vertes se définissent davantage comme un réseau vert favorisant la mobilité piétonne ainsi que la rétention et l'infiltration des eaux pluviales. Elles sont aussi considérées comme des outils pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers marginalisés ou moins nantis. (The Trust for Public Land, s.d.)

Le REQ constate que les principaux enjeux communs aux différents projets de revitalisation des ruelles en Amérique du Nord sont les enjeux environnementaux, sociaux et de sécurité. Ces derniers sont souvent au cœur de la définition donnée aux ruelles vertes et justifient les principaux axes d'intervention. Il reste tout de même pertinent de rappeler qu'en Amérique du Nord, il existe d'autres programmes visant à revitaliser les ruelles qui ne comprennent pas nécessairement la notion de

verdissement ou de retour de services écologiques. À juste titre, les expressions *green alley* ou *green laneway* n'est habituellement pas utilisé dans de tels cas.

Sur le territoire de Montréal, il n'y a pas de définition officielle et unique du concept de ruelle verte; les définitions varient d'un arrondissement à l'autre et d'un organisme responsable de l'implantation à l'autre.<sup>4</sup> Certains iront d'une définition principalement axée sur le verdissement alors que d'autres préféreront mettre en évidence l'appropriation de l'espace public par la communauté et la création de liens entre les riverains. De façon générale, les deux enjeux qui entrent dans la plupart des définitions, aujourd'hui, sont effectivement le verdissement et la mobilisation de la communauté. En revanche, pendant plusieurs années, le verdissement n'était pas nécessairement au cœur des projets de ruelle verte. Il était plutôt considéré comme l'un des moyens de revitaliser les ruelles au même titre que l'intégration de jeux pour enfants, d'expressions artistiques diverses, de mobilier urbain, etc. En ce sens, l'utilisation de l'adjectif « verte » ne faisait pas automatiquement référence à des considérations environnementales ou à l'intégration d'aménagements favorisant le retour de services écologiques. (M. St-Pierre, entrevue semi-dirigée, 15 février 2019) Néanmoins, le verdissement est devenu un enjeu central dans un contexte où la lutte aux changements climatiques et la protection de l'environnement sont sur toutes les lèvres, y compris celles des leaders municipaux. En définitive, la majorité des arrondissements et organismes identifie la ruelle verte comme une ruelle ayant subi une cure de revitalisation par des aménagements intégrant davantage le retour de certains services écologiques et favorisant la création d'un milieu de vie de qualité. (Ahuntsic-Cartierville, 2015; Le Plateau-Mont-Royal, 2019a; Sud-Ouest, 2015;) Par ailleurs, encore aujourd'hui, certains arrondissements montréalais mettent en branle des programmes de revitalisation des ruelles qui ne sont pas nécessairement axés sur le verdissement. Dans cette perspective, certains n'utiliseront pas l'expression « ruelle verte », mais plutôt « ruelle communautaire »; tel est le cas de l'arrondissement de Lachine. (Lachine, 2019)

Il est possible de constater que les différentes définitions utilisées par les arrondissements et organismes à Montréal n'incluent généralement pas la notion de pérennité de la mobilisation autour de l'entretien et de l'animation de la ruelle verte. Il est alors possible de se questionner à savoir si une ruelle ayant fait l'objet de l'implantation d'un projet de ruelle verte reste bel et bien une ruelle verte malgré la perte de mobilisation et la dégradation des aménagements. De plus, les définitions sont souvent axées sur les résultats désirés dans la ruelle (aménagement physique ou utilisation faite de l'espace) et peu sur le

---

<sup>4</sup> Avant de poursuivre, il est à spécifier que « les organismes communautaires responsables de l'implantation des ruelles vertes » seront dorénavant appelés « les organismes » dans le présent essai à moins de mention contraire.

processus d'implantation des projets qui est pourtant d'une importance clé, tel que soulevé par le REQ (2018a).

Le REQ (2018a), quant à lui, propose une définition qui se démarque : « Une ruelle verte est une ruelle où des riverains se sont mobilisés, avec l'aide d'un éco-quartier et/ou d'un arrondissement et/ou d'autres partenaires et ont verdi, créé et animé des espaces propices à l'environnement, aux jeux et aux partages. » Dans un document phare publié en 2018 portant sur les programmes locaux d'implantation de ruelles vertes à Montréal, le REQ précise que :

« Ce sont des projets de développement durable à échelle humaine où les citoyens mettent en place un processus démocratique menant à la construction d'un consensus. Ils prendront en compte, à chaque étape, les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale). Ce qui fait la couleur de chacune des [...] ruelles « vertes » de Montréal est cette appropriation d'un espace public, à tout coup créative, unique et originale. » (REQ, 2018a)

Ce qui est des plus intéressants dans la définition proposée par le REQ, c'est qu'elle n'est pas basée essentiellement sur les résultats des projets, mais bien sur le processus d'implantation des projets. Elle met ce dernier au cœur de la définition et mise sur la ruelle verte comme une partie intégrante d'un développement dit plus durable des quartiers et la création d'un milieu de vie de qualité pour et par la communauté. La ruelle verte est alors bien plus qu'une série d'opérations techniques visant des changements d'ordre physiques dans la ruelle, qu'ils soient plus écologiques ou plus propices à la vie de quartier. La ruelle verte est le résultat d'un processus d'implantation qui prend naissance grâce à une mobilisation citoyenne et qui est mené à terme grâce à la participation citoyenne. Il est ainsi possible de constater que les dimensions sociale et de gouvernance sont au premier plan dans cette définition bien que soit soulignée l'importance des autres dimensions. Cette définition met ainsi en lumière les ambitions du REQ pour les différents programmes de ruelles vertes menés par les éco-quartiers.

Après avoir porté un regard sur certains des éléments de définition du concept de ruelle verte utilisés en Amérique du Nord ainsi que sur l'analyse des définitions utilisées sur le territoire montréalais, le présent essai s'est arrêté sur une définition afin de bien situer le concept. La ruelle verte est donc définie comme le fruit d'un projet de développement urbain durable initié par les riverains, lesquels sont accompagnés par un arrondissement et/ou un organisme, pour la réappropriation de cet espace public, et ce, principalement par le verdissement participatif.

### 2.1.2 Exemples de typologies et d'aménagements

Au-delà de l'utilisation générique de l'appellation « ruelle verte », plusieurs arrondissements ont défini des typologies de ruelles vertes permettant d'y associer des aménagements et ultimement des usages divers dans la ruelle. Sans en faire la liste de façon exhaustive, le tableau 2.1 présente un aperçu de différentes typologies utilisées et de divers aménagements intégrés aux ruelles vertes à Montréal.

**Tableau 2.1 Exemples de typologies et d'aménagements de ruelles vertes à Montréal**

Typologies	Définitions	Exemples d'aménagements	Exemples d'arrondissements utilisant les typologies
<b>Typologies en fonction de la superficie verdie</b>			
Ruelle champêtre ou ruelle avec tronçon(s) champêtre(s)	Une ruelle champêtre est entièrement couverte de végétaux et fermée à la circulation automobile. Une ruelle avec tronçon(s) champêtre présente les mêmes caractéristiques non pas sur la totalité de la ruelle, mais sur une ou des parties uniquement. (Le Plateau-Mont-Royal, 2019a; Sud-Ouest, 2015)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déminéralisation par excavation de surfaces imperméables</li> <li>• Intégration de végétaux (incluant la possibilité d'intégrer des arbres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sud-Ouest</li> <li>• Le Plateau-Mont-Royal</li> </ul>
Ruelle à bordure verte	Ce type de ruelle verte comprend des plates-bandes aménagées au long de ses côtés et/ou dans la fosse centrale. (Sud-Ouest, 2015)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plates-bandes</li> <li>• Fosse centrale avec recouvrement végétal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sud-Ouest</li> </ul>
Ruelle aux cours vertes	Ce type de ruelle verte mise sur l'intégration de végétaux sur les propriétés privées bordant la ruelle et non dans la ruelle elle-même. Il s'avère un choix intéressant pour les voies plus étroites. (Sud-Ouest, 2015)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration d'espèces végétales dans les cours riveraines (incluant des arbres)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sud-Ouest</li> </ul>

**Tableau 2.1 Exemples de typologies et d'aménagements de ruelles vertes à Montréal (suite)**

Typologies	Définitions	Exemples d'aménagements	Exemples d'arrondissements utilisant les typologies
<b>Typologies en fonction de la circulation automobile</b>			
Ruelles vertes sans entrave à la circulation	Ce type de ruelle verte implique que les aménagements de verdissage, d'embellissement ou de sécurisation de la ruelle ne viennent pas entraver la circulation automobile. Ce type de ruelle est massivement adopté dans la plupart des arrondissements de Montréal. (Montréal-Nord, 2017)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantations en bordure</li> <li>• Marquage et jeux au sol</li> <li>• Murales</li> <li>• Mesures d'apaisement de la circulation<sup>5</sup></li> <li>• Bacs de plantation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montréal-Nord</li> </ul>
Ruelles vertes avec entrave partielle à la circulation	Ce type de ruelle verte est aménagé de telle sorte que certains tronçons sont fermés à la circulation automobile. Il est alors possible de diminuer ou d'enrayer la circulation de transit par la ruelle. (Montréal-Nord, 2017)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les aménagements d'une ruelle verte sans entrave</li> <li>• Fermeture partielle de la ruelle par des bacs de plantation, équipements et mobiliers permanents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montréal-Nord</li> </ul>
Ruelles vertes fermées à la circulation	Ce type de ruelle verte est entièrement fermée à la circulation automobile. Il s'agit souvent de ruelles qui sont peu ou ne sont pas empruntées par les véhicules avant la revitalisation, voire qui sont toujours en friche, sans recouvrements imperméables. (Montréal-Nord, 2017)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les aménagements des deux autres types de ruelles en fonction de la circulation</li> <li>• Sentiers piétons et cyclables</li> <li>• Plantations de végétaux incluant des arbres</li> <li>• Jardin communautaire</li> <li>• Mobilier urbain permanent au centre de la ruelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montréal-Nord</li> </ul>

<sup>5</sup> Mesure d'apaisement de la circulation : « Mesures mises en place afin de réduire la vitesse des véhicules, le volume ou la dangerosité de la circulation. Ces mesures regroupent un ensemble de techniques ou de stratégies telles que des dos d'âne, [...], des zones de 30 km, du mobilier, des sens uniques, etc. » (Ahuntsic-Cartierville, 2015)

**Tableau 2.1 Exemples de typologies et d'aménagements de ruelles vertes à Montréal (suite)**

Typologies	Définitions	Exemples d'aménagements	Exemples d'arrondissements utilisant les typologies
<b>Autres typologies</b>			
Ruelle communautaire ou ruelle verte et communautaire	« Un projet de ruelle communautaire est d'abord un mouvement communautaire qui soutient la modification des caractéristiques de cet espace, tout en créant un lieu propice aux jeux libres, aux déplacements actifs et à l'organisation d'activités communautaires. Elle [la ruelle] devient un lieu de rencontres, un espace de socialisation ou une zone propice au développement d'une identité communautaire qui peut prendre différentes formes : un espace ludique, culturel, interculturel, intergénérationnel, patrimonial, sécuritaire, historique, de loisirs pouvant se traduire par des activités telles que l'agriculture urbaine en bacs surélevés, la plantation de végétaux en pots, etc. » (Lachine, 2019) Ces ruelles sont des projets de revitalisation qui n'inclut pas nécessairement une approche de verdissement, sans pourtant l'exclure, ce qui peut expliquer pourquoi l'appellation ruelle communautaire est privilégiée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilier urbain</li> <li>• Jeux pour enfants</li> <li>• Sentier piétonnier</li> <li>• Mesures d'apaisement de la circulation</li> <li>• Jardin en pots</li> <li>• Barils récupérateurs d'eaux de pluie pour l'arrosage des végétaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lachine</li> <li>• Ahuntsic-Cartierville</li> </ul>
Ruelle verte et active	Dans la foulée de la mise en application de la Politique de l'enfant à Montréal, le REQ a élaboré un guide d'aménagement des ruelles vertes et actives qui met l'emphase sur la création d'espaces publics urbains dédiés au jeu et favorisant un mode de vie sain et actif. La ruelle verte et active est définie ainsi par le comité d'expert mobilisé dans le cadre de cette Politique comme : « Un espace de vie évolutif et sécuritaire, issu d'une démarche d'aménagement durable portée par une mobilisation citoyenne et une volonté municipale qui favorise la mixité des usages, la socialisation, et les saines habitudes de vie et qui fournit des services écologiques. » (REQ, 2018b; REQ, 2019a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux pour enfants</li> <li>• Sentiers piétonniers et cyclables</li> <li>• Marquage au sol</li> <li>• Mesures d'apaisement de la circulation</li> <li>• Plats bandes</li> <li>• Jardins en pots</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</li> <li>• Le Sud-Ouest</li> <li>• Rosemont-La Petite-Patrie</li> <li>• Verdun</li> <li>• Villeray</li> </ul>

**Tableau 2.1 Exemples de typologies et d'aménagements de ruelles vertes à Montréal (suite)**

Typologies	Définitions	Exemples d'aménagements	Exemples d'arrondissements utilisant les typologies
Ruelle bleue-verte	<p>Certaines ruelles qu'on appelle aussi ruelles bleues-vertes arrivent même à détourner une partie de l'eau de pluie et de ruissellement par le biais d'une panoplie d'aménagements qui captent les eaux pour permettre leur infiltration localement ou de les retenir temporairement. En ce sens les projets de ruelle bleue-verte sont définis comme étant des « projets d'infrastructure verte portés par plusieurs acteurs (publics et privés) visant à retenir l'eau de pluie récoltée par les toits plats dans des jardins de pluie et des fosses de rétention placés dans la ruelle. » (REQ, 2018b) À Montréal, il existe présentement deux projets pilotes de ruelle bleue-verte. (Alliance Ruelles bleues-vertes, s.d.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jardins de pluie</li> <li>• Fosses de rétention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mercier–Hochelaga-Maisonneuve</li> <li>• Sud-ouest</li> </ul>

## **Typologies**

Au regard de ces différentes définitions, on remarque la pluralité du vocabulaire utilisé pour désigner parfois des concepts très semblables, parfois plutôt différents. Alors que les ruelles bleues vertes, champêtres, à bordure verte et aux cours vertes font référence à des aménagements spécifiques dans les ruelles (ou en périphérie dans le cas des ruelles aux cours vertes), les ruelles communautaires et les ruelles vertes et actives traduisent également la façon dont la ruelle verte devrait être utilisée et animée par la suite. Plusieurs arrondissements utilisent seulement l'appellation « ruelle verte » peu importe le type d'aménagement ou d'usage dans la ruelle verte. Toutefois, bien qu'ils n'aient pas adopté comme tel des typologies précisant le type de ruelle verte implantée, il n'en reste pas moins qu'il est possible de classer leurs ruelles vertes dans l'une ou l'autre des typologies présentées dans le tableau 2.1.

## **Aménagements**

Les aménagements listés dans le tableau 2.1 sont des exemples de ce qu'il est possible de faire dans ces différents types de ruelles vertes. Il est intéressant de souligner que les aménagements intégrés dans les projets de ruelle verte ont, de façon générale, évolué au fil des années. En fait, les ruelles vertes montréalaises ont souvent misé sur l'intégration de jeux pour enfants (qu'il s'agisse de marquage au sol, de modules ou encore de coffres à jouets) et de mobilier urbain pour favoriser l'occupation de la ruelle et la rencontre citoyenne, ainsi que diverses formes d'expressions artistiques. (C. Brouillette et J. Serrager, entrevue semi-dirigée, 16 juillet 2019; REQ, 2018a) La Ville de Montréal a d'ailleurs financé un programme pour la création de murales dans différents espaces publics, dont les ruelles vertes (Ville de Montréal, s.d.). Néanmoins, les considérations environnementales grandissantes, autant chez les citoyens, les organismes que les administrations municipales, ont favorisé l'intégration d'aménagements augmentant la présence de végétaux, permettant ainsi le retour de certains services écologiques, ou encore d'aménagements dits plus verts en raison de leurs impacts réduits sur l'environnement. À titre d'exemple, l'ajout de bacs pour l'intégration de végétaux ou même l'excavation d'une portion du revêtement imperméable pour la plantation en terre sont de plus en plus favorisés. Des arbres, arbustes et herbacés peuvent ainsi y être plantés. Dans certains projets, des plantes comestibles, voire des jardins pour l'agriculture urbaine en pots ou en terre, communautaire ou non, sont intégrées. Des composteurs et des bacs de récupération des eaux pluviales sont parfois installés. Certaines ruelles ont même articulé des projets incluant des ruches. (REQ, 2018a)

Bien que la volonté citoyenne de laquelle émergent les projets en soit pour beaucoup dans le choix des aménagements implantés dans les ruelles vertes, elle ne constitue pas le seul facteur en cause. À vrai dire, les aménagements présents dans les ruelles vertes varient en fonction d'une multitude de considérations. Parmi celles-ci, on retrouve les orientations des organismes responsables et/ou les arrondissements qui peuvent encourager, inciter, voire obliger les riverains à opter pour l'intégration d'un ou de plusieurs aménagement(s) particulier(s). Depuis peu, on constate cette influence des préoccupations des arrondissements et des organismes quant aux questions du verdissement dans la ruelle et du choix de plantes vivaces et indigènes. La manifestation de ce phénomène est observable soit par une sensibilisation informelle à la pertinence du verdissement et le choix judicieux des espèces végétales ou encore par des critères plus rigides de sélection ou de priorisation des projets. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019; C. Brouillette et J. Serrager, entrevue semi-dirigée, 16 juillet 2019; M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

Outre la volonté des riverains et/ou des arrondissements et des organismes, plusieurs autres contraintes modulent également le choix des aménagements dans la ruelle. En effet, l'aménagement de la ruelle requiert nécessairement une analyse du contexte physique. La morphologie de la ruelle, c'est-à-dire sa forme, sa largeur ainsi que le nombre d'accès, doit être considérée. De plus, la présence de stationnements ou de hangars à l'arrière des lots et accessibles que par la ruelle est souvent un facteur limitant l'implantation de certains aménagements nécessitant une emprise importante, par exemple les fosses de plantation. De plus, la réglementation en vigueur et certaines normes imposent des distances à respecter entre des installations publiques ou privées, tels des puisards, des installations d'Hydro-Québec et les fondations d'un bâtiment, et certains aménagements, comme les fosses de plantations ou des structures de jeux en hauteur (C. Brouillette et J. Serrager, entrevue semi-dirigée, 16 juillet 2019). Par ailleurs, dans la perspective d'augmenter le verdissement dans la ruelle, le gabarit et la volumétrie des constructions ainsi que la compacité du cadre bâti influencent la présence de lumière naturelle atteignant la ruelle. En ce sens, la superficie accordée à l'intégration d'espèces végétales et le type d'espèces végétales privilégié en sont affectés. (REQ, 2018a)

Bien que les riverains de la ruelle puissent, dans la limite de la réglementation en vigueur, ajouter différents aménagements temporaires ou permanents à leurs propres frais, il en reste que les éléments couverts ou non par le financement du programme de ruelle verte influencent en grande partie ce qu'on retrouvera généralement dans la ruelle verte. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

## 2.2 Portrait des processus d'implantation des ruelles vertes

L'implantation des ruelles vertes dont il est question dans le présent essai s'inscrit dans le cadre des programmes de ruelles vertes en place dans plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal. Ces programmes de ruelles vertes s'inscrivent eux-mêmes dans le programme Éco-quartier créé à l'origine par la Ville de Montréal en 1995. Le programme Éco-quartier est un cadre d'actions environnementales qui a pour mission de « promouvoir et d'enraciner l'éco-civisme dans les habitudes de vie des Montréalais [et des Montréalaises] en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées et réalisées par les citoyens [et citoyennes] ». (Vérificateur général de la Ville de Montréal, 2016) Il comprend quatre volets, soit : la propreté, la gestion écologique des matières résiduelles, l'embellissement et la nature en ville (végétalisation et verdissement). Depuis 2002, la gestion du programme Éco-quartier est assumée entièrement par les arrondissements, c'est-à-dire que ces derniers ont la responsabilité de gérer et de financer ce cadre d'actions sur leur territoire. Les arrondissements peuvent alors choisir d'assumer eux-mêmes la totalité ou une partie des visées du programme Éco-quartier ou de confier le mandat en totalité ou en partie à un ou des organisme(s) communautaire(s). Chacun des éco-quartiers ou organismes de mise en œuvre du programme Éco-quartier dessert tout le territoire d'un arrondissement ou seulement une portion. En ce sens, il peut y avoir plusieurs éco-quartiers ou organismes dans un même arrondissement couvrant en partie ou en totalité les volets du programme Éco-quartier. En définitive, afin de couvrir les volets « embellissement » et « nature en ville », plusieurs initiatives, souvent participatives, sont mises en place. Parmi ces dernières, on retrouve les projets de ruelle verte. (REQ, 2019b)

Considérant que les arrondissements détiennent une grande liberté dans la façon de gérer leur programme de ruelles vertes et d'implanter les projets, il n'existe pas de modèle unique. La section 2.2 fait donc un portrait général des processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal. Elle n'a pas comme visée de détailler le processus d'implantation dans chacun des arrondissements ayant un programme de ruelles vertes. Elle porte plutôt une attention particulière sur les éléments des processus d'implantation qui sont généralement communs ou qui sont présentés et promus par le REQ. Une analyse plus précise sur deux études de cas fait l'objet du chapitre 4 de cet essai. Le présent portrait des processus d'implantation détaille, quant à lui, la planification stratégique en amont des programmes et projets, les motivations citoyennes à entamer un projet, les différentes parties prenantes (impliquées, consultées et impactées) ainsi que le financement. De surcroît, elle fournit les renseignements

nécessaires concernant les différents types de gestion de l'implantation des ruelles vertes ainsi que les différentes phases d'implantation telles que présentées par le REQ.

### **2.2.1 Planification stratégique**

On entend par planification stratégique un processus de prise de décision à moyen ou long terme qui permet à une organisation d'identifier les orientations et les perspectives de déploiement de celles-ci ainsi que les programmes d'action qui permettront leur mise en œuvre. (Office québécois de la langue française, 2009) En s'intéressant à la planification stratégique à l'échelle locale, il est possible de resituer le contexte (préoccupations, enjeux prioritaires, orientation, axe d'intervention) dans lequel évoluent les efforts de verdissement participatif et plus précisément les projets de ruelles vertes.

Le processus d'implantation des ruelles vertes commence en amont de l'implantation d'un projet spécifique dans une ruelle. Effectivement, les projets de ruelle verte font partie d'un programme de ruelles vertes ou plus largement du programme Éco-quartier. Chaque arrondissement arrime son programme à son Plan local de développement durable qui lui-même est cohérent avec le Plan de développement durable (PDD) de la collectivité montréalaise. D'autres plans et politiques comprennent également des éléments qui touchent de près l'implantation des projets de ruelles vertes. Il est alors possible d'identifier les orientations, les objectifs et les axes d'intervention qui auront des influences certaines sur l'implantation des projets. De plus, plusieurs des plans d'action sont issus de consultations publiques ayant invité les citoyens et citoyennes ou d'autres acteurs clés du monde urbain à venir partager leurs préoccupations, leurs attentes, voire leurs aspirations pour Montréal. Ces consultations ont ainsi permis de faire ressortir les enjeux prioritaires qui se traduisent par la suite dans l'implantation des projets, que ce soit dans le niveau d'implication des riverains ou dans les aménagements intégrés dans la ruelle. La présente section expose quelques-uns des éléments de la planification stratégique locale en lien avec les projets de ruelle verte.

### **Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020 et plans locaux de développement durable**

Dans le PDD de la collectivité montréalaise 2016-2020, la Ville de Montréal et les organisations partenaires énoncent notamment des objectifs en matière de lutte aux émissions de gaz à effet de serre (GES), verdissement, création de quartiers viables et mobilisation citoyenne. Ce plan est divisé en deux volets ayant les mêmes priorités d'intervention en matière de développement durable : l'un comprend

les actions des organisations partenaires, l'autre, celles de la Ville de Montréal. Les organisations partenaires sont des entreprises et organismes de tous secteurs d'activités et taille qui se sont engagés dans la mise en œuvre du PDD de la collectivité montréalaise par l'entremise d'un processus de concertation. Parmi celles-ci, on retrouve évidemment les différents arrondissements de la Ville de Montréal, qui devront pour leur part élaborer et implanter leur propre plan local de développement durable. Les éco-quartiers et les organismes associés aux projets de ruelles vertes ont également participé au processus de concertation et feront partie des plans locaux. Par conséquent, les actions proposées dans le premier volet témoignent de leurs préoccupations et leurs intérêts, mais également de leur capacité d'action au regard des défis et des priorités préalablement identifiés par la Ville. Dans le deuxième volet concernant les actions de la Ville de Montréal, les actions proposées se trouvent à servir de complément aux plans et politiques de la Ville. (Ville de Montréal, 2016a) Le tableau 2.2 présente les actions indiquées au PDD de la collectivité montréalaise qui sont en lien avec l'implantation des ruelles vertes.

**Tableau 2.2 Actions indiquées au PDD de la collectivité montréalaise en lien avec l'implantation de ruelles vertes**  
(inspiré de : Ville de Montréal, 2016a)

Volets	Priorités d'intervention	
	Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources	Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
<b>Volet 1 : Actions des organisations partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité;</li> <li>• Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais;</li> <li>• Encourager la pratique de l'activité physique;</li> <li>• Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.</li> </ul>
<b>Volet 2 : Actions de la Ville de Montréal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion.</li> </ul>

À l'échelle des arrondissements, les plans locaux de développement durable identifient des actions spécifiques pour atteindre les différents objectifs de la collectivité montréalaise dont ceux de verdissement et de mobilisation citoyenne. L'aménagement de ruelles vertes par l'entremise des différents programmes est à maintes reprises énoncé comme mesure incontournable pour l'atteinte des objectifs à l'échelle locale. (Le Plateau- Mont-Royal, s.d.; Rosement-La Petite-Patrie, s.d.; Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, s.d.) Les études de cas exposent les détails sur les plans locaux de développement durable respectifs.

## **Plan d'adaptation aux changements climatiques**

Le Plan d'adaptation aux changements climatiques 2015-2020 de l'agglomération de Montréal identifie clairement l'aménagement de ruelles vertes comme un moyen de limiter les impacts de ces bouleversements. Augmenter et préserver la biodiversité, récupérer ou retenir les eaux de pluie, minimiser les surfaces imperméables, augmenter et préserver le couvert végétal, de même que prévoir des îlots de fraîcheur sont quelques-unes des mesures prévues par ce plan et qui s'avèrent en concordance avec le potentiel des ruelles vertes. (Agglomération de Montréal, 2015)

## **Plan métropolitain d'aménagement et de développement**

À l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) énonce, sous l'orientation 3 *Un environnement protégé et mis en valeur*, l'objectif de *Mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques*, et ce, par la *Mise en valeur des composantes de la Trame verte et bleue* (CMM, 2012). L'implantation de ruelles vertes a le potentiel de contribuer à l'atteinte de ces objectifs en redorant et mettant en valeur le paysage urbain par des aménagements verts et favorisant la mobilité active.

## **Schéma d'aménagement et de développement**

À l'échelle de l'agglomération de Montréal, le schéma d'aménagement et de développement (SAD) énonce trois grandes orientations, dont les deux suivantes : *Favoriser un cadre de vie de qualité* et *Mettre en valeur les territoires d'intérêt*. Sous chacune d'entre elles se déclinent des orientations, des objectifs et des interventions, dont plusieurs sont cohérents avec l'aménagement des ruelles vertes pour la création de collectivités durables. En effet, sous la première grande orientation, on y parle notamment de la qualité de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Il y est spécifié l'importance de faire une lecture historique de la trame urbaine dans le processus de création des aménagements et concevoir des quartiers qui encouragent un mode de vie actif en facilitant les déplacements des piétons et cyclistes. La continuité entre les différents milieux par le biais du transport actif et la création d'espaces de socialisation sont au cœur de cette orientation. Toujours dans la perspective de favoriser un cadre de vie de qualité, on y parle de l'adaptation aux changements climatiques par des mesures de verdissement favorisant également une meilleure gestion des eaux pluviales et limitant les îlots de chaleur. Un des objectifs énoncés est celui *d'augmenter l'indice de canopée à 25 % d'ici 2025 ainsi que le verdissement*

*général du territoire*, un objectif qui est d'ailleurs au cœur du Plan d'action canopée 2012-2021. Le Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020, abordé ultérieurement, donne davantage de détails sur les visées en la matière. Sous la grande orientation *Mettre en valeur les territoires d'intérêt*, on revient sur le paysage et la Trame verte et bleue qui faisait notamment l'objet du PMAD. Il y est spécifié l'importance de la dimension paysagère du couvert végétal en milieu urbain. En effet, la présence des espèces végétales et des espaces verts caractérise et transforme les quartiers, permet d'apprécier le passage des saisons et reste indissociable de la qualité de vie des résidents. L'agglomération de Montréal désire ainsi porter une attention particulière aux arbres en bordure de rue, aux parcs, aux cimetières, aux cités-jardins et, sans oublier, aux ruelles vertes. (Agglomération de Montréal, 2015) On y ajoute que « [l]a reconnaissance, la protection et la mise en valeur du paysage de l'agglomération de Montréal ont des effets positifs incontestables sur la qualité des milieux de vie, la biodiversité, l'attractivité économique et le dynamisme culturel. » (Agglomération de Montréal, 2015) La création de corridors verts permettant la mise en réseau des composantes naturelles et la mise en valeur du potentiel récréatif, voire récréotouristique notamment par un réseau piétonnier, fait partie intégrante de la Trame verte et des orientations énoncées par l'agglomération dans son SAD. (Agglomération de Montréal, 2015)

### **Politique de l'enfant**

La Politique de l'enfant de Montréal a comme intention de contribuer à l'épanouissement des enfants dans la métropole. Le premier axe d'intervention de la Politique est *La sécurité et l'accessibilité des environnements urbains : offrir aux enfants un environnement urbain propice au jeu et à la découverte, conçu et aménagé de manière sécuritaire, attrayante et universellement accessible*. (Ville de Montréal, 2016b) Dans cette perspective, le REQ avait été mandaté dans le cadre du plan d'action 2016-2017 à élaborer *Le guide d'aménagement des ruelles vertes et actives*. La trame urbaine montréalaise laisse peu de place à la création de lieux sécuritaires permettant aux enfants de jouer, principalement ceux de 4 à 10 ans qui ont des possibilités restreintes de mobilité dans l'espace urbain. La ruelle devient donc un lieu au cœur des îlots qui offre un potentiel certain pour le jeu et la découverte. L'aménagement d'une ruelle verte, voire une ruelle verte et active peut tout à fait s'inscrire en cohérence avec les axes de la Politique. (REQ, 2018b)

## **Plans et programmes de mobilité et de sécurisation des ruelles**

Les différents arrondissements peuvent adopter des plans en matière de mobilité sur leur territoire respectif. Dans ceux-ci, il est possible de retrouver des objectifs, voire des actions concrètes en lien avec les ruelles et les ruelles vertes. L'apaisement de la circulation et la limitation du transit par les ruelles sont souvent mentionnés tout comme différents éléments afin d'encourager la mobilité active (marche, vélo, etc.). (Le Plateau-Mont-Royal, 2019b; Rosemont-La Petite-Patrie, s.d.; Sud-ouest, s.d.)

Sans avoir étalé l'entièreté du contenu de la planification stratégique de la gouvernance locale montréalaise, les quelques éléments ressortis permettent de mieux situer l'implantation des projets de ruelle verte dans les visées de la métropole. Ils permettent également de faire ressortir les enjeux prioritaires soulevés par différents acteurs du monde urbain (par exemple les organismes sans but lucratif et les résidents) par le biais des consultations ayant mené à cette planification stratégique.

### **2.2.2 Motivations des riverains**

Les projets de ruelle verte financés par les programmes de ruelles vertes des différents arrondissements sont tous issus d'une mobilisation citoyenne. En d'autres mots, ce sont les riverains d'une ruelle qui doivent faire la demande auprès de leur arrondissement ou organisme (ou plus spécifiquement dans leur quartier) pour qu'un processus d'implantation de ruelle soit entamé. En ce sens, il est pertinent de saisir ces éléments déclencheurs que sont les motivations des riverains à déposer une demande qu'elles soient basées sur des problématiques vécues dans la ruelle ou un simple désir d'amélioration.

Le projet intitulé VUE DE RUELLE effectué par le REQ dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal a permis de recueillir de nombreux témoignages des résidents ayant participé au processus d'implantation de ruelles vertes ou qui sont des utilisateurs de ces milieux de vie. Les webdocumentaires réalisés permettent notamment de mettre en lumière certains des motifs ayant mené à la mobilisation des riverains autour de projets de ruelle verte. On y relève que l'aménagement d'une ruelle verte est utilisé comme argument pour limiter et apaiser la circulation, sécuriser la ruelle et la redonner aux enfants. De surcroît, les considérations pour la création d'une plus forte cohésion sociale sont aussi massivement mentionnées. (VUE DE RUELLE, 2017)

Des investigations menées par la Chaire de recherche en transition écologique de l'Université du Québec à Montréal, l'organisme Solon ainsi que CoopCarbone abondent dans le même sens (Audet, Segers et Manon, 2019). Elles ont dévoilé que la motivation principale des citoyens à participer à un projet de

ruelle verte était davantage liée à la création d'une vie de quartier misant sur le sentiment de sécurité et la rencontre citoyenne. Effectivement, la diminution du transit automobile et celle de la vitesse de circulation, principalement en lien avec la sécurité des enfants, ont été soulevées parmi les motifs. De plus, sont relevées les aspirations pour le verdissement du milieu de vie combinant à la fois des considérations de propreté et d'embellissement du paysage. La création d'une vie communautaire et le renforcement des liens sociaux de proximité sont également des motivations révélées par les investigations menées. (Audet, Segers et Manon, 2019)

### 2.2.3 Parties prenantes des programmes et projets

Une partie prenante est une personne morale ou physique qui est liée directement ou non à un projet (Office québécois de la langue française, 2006). Les parties prenantes présentées dans cette section sont : celles étant impliquées directement dans les prises de décision entourant les programmes et les projets, celles finançant en totalité ou en partie les programmes et projets, celles étant impliquées dans les opérations pour créer les aménagements, celles étant consultées et celles étant impactées directement par l'implantation des projets de ruelle verte. Une même partie prenante peut se trouver simultanément dans plusieurs des catégories énumérées. Le tableau 2.3 fait la liste et décrit ces différentes parties prenantes en prenant soin d'identifier certaines de leurs préoccupations.

**Tableau 2.3 Parties prenantes des programmes et projets**

Parties prenantes	Descriptions	Exemples de préoccupations	Impliquées-Décisions	Impliquées-Financement	Impliquées-Réalisation	Consultées	Impactées
Ville de Montréal	Bien qu'elle ne gère plus ni ne finance directement le programme Éco-quartier et par le fait même les programmes de ruelles vertes, la Ville de Montréal s'avère une partie prenante puisqu'elle identifie les orientations en matière de verdissement, lutte aux émissions de GES et mobilisation citoyenne sur lesquelles les arrondissements se basent pour élaborer différents plans d'action et implanter des projets cohérents. Les arrondissements doivent également rendre des comptes à l'administration municipale de la Ville centre. (REQ, 2019b)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteinte des objectifs énoncés dans la planification stratégique</li> <li>• Création d'un Montréal durable (adaptation aux changements climatiques)</li> </ul>	X <sup>6</sup>				

<sup>6</sup> indirectement

**Tableau 2.3 Parties prenantes des programmes et projets (suite)**

Parties prenantes	Descriptions	Exemples de préoccupations	Impliquées– Décisions	Impliquées– Financement	Impliquées– Réalisation	Consultées	Impactées
Arrondissement	Les arrondissements gèrent et financent les programmes de ruelles vertes en cohérence avec leur planification stratégique et celle de la Ville centre. Ils peuvent également mandater un organisme pour mener l'implantation des projets en totalité ou en partie. (REQ, 2018a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité</li> <li>• Sécurité publique</li> <li>• Atteinte des objectifs en lien avec la planification stratégique<sup>7</sup></li> </ul>	X	X	X		
Regroupement des éco-quartiers (REQ)	Le REQ forme un réseau regroupant 18 éco-quartiers mettant en œuvre le programme Éco-quartier. Le REQ finance certains aménagements ou initiatives dans les ruelles vertes. Il soutient également ses membres dans la réalisation des programmes de ruelles vertes. (REQ, s.d.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation relative à l'environnement</li> </ul>		X			
Éco-quartier ou autre organisme communautaire	Les éco-quartiers ou les organismes sont des porteurs d'une partie ou de la totalité du programme Éco-quartier. Dans le cadre de cet essai, les éco-quartiers et organismes discutés ont la responsabilité du programme de ruelles vertes. Ces organismes desservent 15 des 19 arrondissements du territoire de la métropole, représentant environ 90 % des Montréalais et Montréalaise, soit près de 1,5 million de citoyens et citoyennes. (REQ, s.d.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation citoyenne</li> <li>• Retour des services écologique</li> <li>• Réalisation de projets durables</li> </ul>	X		X		
Comité citoyen ou Comité vert	Le comité citoyen (ou comité vert) est un groupe de résidents riverains de la ruelle qui se mobilisent pour faire une demande de projet, stimuler l'appui et la participation des riverains et collaborer activement avec l'arrondissement et/ou l'organisme pour mettre en place une série d'interventions visant le réaménagement d'une ruelle. Ce comité sera au cœur du processus décisionnel quant à l'aménagement de la ruelle. Il s'engage également à entretenir la ruelle et à stimuler son animation une fois réaménagée. (Ahuntsic-Cartierville, 2015)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité publique</li> <li>• Cohésion sociale et renforcement des liens sociaux</li> <li>• Embellissement du paysage</li> <li>• Verdissement</li> </ul>	X		X	X	X

<sup>7</sup> Les préoccupations sont très variables d'un arrondissement à l'autre.

**Tableau 2.3 Parties prenantes des programmes et projets (suite)**

Parties prenantes	Descriptions	Exemples de préoccupations	Impliquées– Décisions	Impliquées– Financement	Impliquées– Réalisation	Consultées	Impactées
Riverains de la ruelle	Les riverains de la ruelle sont les propriétaires et locataires qui habitent aux adresses des propriétés et logements formant le quadrilatère autour de la ruelle (les propriétaires non occupants sont exclus). Les riverains sont des résidents, des commerces et des institutions. (Le Plateau-Mont-Royal, 2019a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation</li> <li>• Sécurité publique</li> <li>• Embellissement du paysage</li> <li>• Verdissement</li> </ul>			X	X	X
Usagers de la ruelle	Les usagers de la ruelle englobent des riverains de la ruelle et autres individus du quartier, voire des gens de passage uniquement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation</li> <li>• Accessibilité et sécurité pour le jeu</li> </ul>				X <sup>8</sup>	X
Investisseurs	Qu'ils soient privés ou publics, les investisseurs sont des parties autres que l'arrondissement qui contribuent financièrement à l'implantation des projets de ruelle verte ou l'intégration d'aménagement(s) spécifique(s). En effet, les riverains et les organismes peuvent bonifier le budget fourni par l'arrondissement en faisant des demandes de subvention auprès de différents investisseurs potentiels. À titre d'exemple, les Caisses populaires Desjardins et Environnement Canada (par l'entremise du Programme de financement communautaire Écoaction) ont contribué financièrement dans l'aménagement de certaines ruelles vertes à Montréal par le passé. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution à la vie communautaire</li> <li>• Responsabilité sociale</li> </ul>		X			

Parmi les parties prenantes liées aux programmes et projets de ruelle verte, certaines sont au cœur de la gouvernance, c'est-à-dire qu'ils participent activement à la prise de décisions menant à l'implantation des projets. Les porteurs de projets de l'implantation des ruelles vertes (auxquels s'adressent les recommandations du présent essai) s'avèrent être : les arrondissements, les éco-quartiers ou organismes ainsi que les comités citoyens (ou comités verts). Ces trois parties détiennent à différents niveaux un pouvoir décisionnel direct menant à l'implantation des projets.

<sup>8</sup> Seuls les usagers qui sont également des riverains de la ruelle sont des parties prenantes consultées.

Par ailleurs, les riverains de la ruelle, regroupant toutes les personnes physiques ou morales aux adresses formant le quadrilatère autour de la ruelle, forment un ensemble de parties prenantes parfois homogène, parfois assez bigarré. Les riverains ont le pouvoir d'influencer positivement ou négativement la tenue ou non d'un projet ainsi que la fermeture de certains tronçons à la circulation. En fonction du processus d'implantation des ruelles vertes pouvant différer d'un arrondissement à l'autre, les opposants aux projets auront parfois le fardeau de la preuve s'ils veulent faire invalider une demande de projet alors que d'autres fois le pourcentage d'appuis au projet nécessaire pour déposer une demande sera si élevé qu'il sera en faveur des opposants.

Les usagers de la ruelle qui ne sont pas des riverains ont des intérêts dans le projet, mais n'ont pas la capacité d'influer sur les décisions prises. Ils subiront ainsi les décisions prises dans le cadre du projet de ruelle verte, que ces dernières soient ou non à leur avantage. À titre d'exemple, les automobilistes utilisant la ruelle comme voie de transit seront nécessairement impactés par l'intégration d'un tronçon champêtre alors que les adeptes du transport actif dans le quartier seront avantagés par des aménagements propices aux déplacements sécuritaires à pied et à vélo.

La multiplicité des parties prenantes rend la gouvernance entourant les programmes et projets d'autant plus intéressante. En effet, les différentes parties prenantes ont des rôles, responsabilités, intérêts, préoccupations et attentes envers les programmes et projets qui peuvent abonder dans le même sens, mais qui peuvent également diverger. À cela s'ajoute la dynamique entre les riverains appuyant le projet et ceux s'y opposant. Les enjeux sont multiples, voire contradictoires ou difficilement conciliables. À titre d'exemple, le verdissement et les efforts massifs pour favoriser le retour des services écologiques arrivent parfois en opposition avec la nécessité de circulation automobile dans la ruelle pour accéder aux stationnements à l'arrière des lots. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

#### **2.2.4 Financement des programmes et projets**

Tout comme la gestion et l'implantation des projets de ruelle verte, le financement des programmes diffère d'un arrondissement à l'autre.

##### **Financement des programmes**

Avant les fusions municipales de 2002, les organismes responsables du programme d'actions environnementales Éco-quartier, incluant les programmes de ruelles vertes, étaient sous la gestion de la Division de l'environnement de l'ancienne Ville de Montréal. Depuis, la gestion, tout comme le

financement d'ailleurs, est exclusivement sous la responsabilité des différents arrondissements. En ce sens, la Ville centre n'attribue plus directement un financement pour les projets de ruelle verte : c'est aux arrondissements d'octroyer le budget nécessaire au programme de ruelles vertes, et ce, qu'ils mènent eux-mêmes la coordination et la réalisation des projets ou qu'ils confient le mandat à un organisme particulier. (REQ, s.d.)

### **Financement des projets**

Les ressources humaines mobilisées à la coordination et la réalisation des projets, en plus du matériel nécessaire à la création des aménagements, sont les différents éléments auxquels est octroyé le budget. Le budget alloué aux aménagements comme tels dans une ruelle verte se situe habituellement entre 5 000 et 20 000 \$. (REQ, 2018a) Certains arrondissements accorderont exactement le même budget à chacun des projets de ruelle verte leur permettant notamment d'assurer la réalisation d'un certain nombre de projets par année. D'autres arrondissements préféreront moduler le budget accordé à un projet en fonction de l'ampleur de ce dernier. En ce sens, il devient plus difficile d'identifier une cible quantitative de réalisation de ruelles vertes par année. En contrepartie, il est possible de financement des projets d'envergure incluant un ou des tronçons champêtres. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

Par ailleurs, les aménagements et infrastructures financés ou non par les programmes de ruelles vertes varient d'un arrondissement à l'autre. Effectivement, certains arrondissements octroieront un financement uniquement pour l'excavation, certains financeront également la plantation et d'autres financeront même des jeux pour enfants, du mobilier urbain et diverses expressions artistiques. Toutefois, peu importe ce qui est couvert ou non par le financement des programmes, les ruelles vertes s'inscrivent dans une perspective d'appropriation de l'espace public par les riverains. En ce sens, les citoyens peuvent, en respectant la réglementation en vigueur, intégrer des éléments qui ne sont pas financés directement par le programme. Certains arrondissements ou organismes peuvent même inclure ces éléments dans le plan d'aménagement sans pour autant les financer. De plus, les ruelles vertes sont des projets qui se veulent évolutifs et innovants ; les riverains peuvent façonner ce milieu de vie après l'implantation officielle de la ruelle verte pour le rendre à leur image. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019; C. Brouillette et J. Serrager, entrevue semi-dirigée, 16 juillet 2019; M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

Dans certains programmes, les comités citoyens sont invités à faire de la recherche de financement afin de bonifier le budget accordé par l'arrondissement ou pour intégrer des aménagements qui ne sont pas couverts par le programme de ruelles vertes. Les organismes peuvent accompagner les comités citoyens dans cette démarche. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

Dans plusieurs arrondissements, les ruelles ayant déjà fait l'objet d'un projet de ruelle verte sont tout de même éligibles à un accompagnement et un financement si les riverains désirent améliorer d'autant plus leur ruelle verte, voire s'ils désirent y ajouter un tronçon champêtre par exemple. Ces projets, souvent qualifiés de phase 2, suivent parfois le même processus que les autres projets de ruelles vertes ou encore ont un processus et un financement particulier. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

Au regard des typologies présentées précédemment, il est possible de constater que la ruelle champêtre ou avec tronçon champêtre est souvent, si ce n'est pas toujours, la ruelle verte nécessitant le plus de fonds pour procéder aux travaux. Effectivement, les travaux d'excavation sont nettement plus dispendieux que la plupart des autres aménagements. À l'inverse, les types de ruelles avec peu d'entraves à la circulation sont souvent moins dispendieux. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

### **2.2.5 Types de gestion de l'implantation des ruelles vertes**

Les projets de ruelle verte à Montréal sont tous, à leur manière, originaux, et leur démarche d'implantation l'est tout autant. Toutefois, au regard de l'interaction entre les différentes parties prenantes, leurs responsabilités partagées ainsi que des questions budgétaires, il est tout de même possible de distinguer trois approches différentes de gestion de l'implantation des ruelles vertes à Montréal : la gestion par l'éco-quartier ou par l'organisme, la gestion par l'arrondissement et la gestion multipartite. Il faut souligner que l'ensemble des ruelles publiques de la Ville de Montréal est sous la responsabilité des différents arrondissements. Ces derniers déterminent quelle sera la démarche d'implantation privilégiée ainsi que le budget alloué au programme de ruelles vertes. (REQ, 2018a)

L'approche la plus utilisée est celle de la gestion de l'implantation par l'éco-quartier ou par l'organisme. Huit arrondissements à Montréal utilisent cette approche de gestion dont les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. En ce sens, ces arrondissements mandatent un organisme pour mener à bien la gestion de

l'implantation des projets. (REQ, 2018a) Cet organisme doit par la suite rendre des comptes à l'arrondissement, notamment quant au nombre de ruelles vertes aménagées par années. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019) L'annexe 1 présente le détail concernant les responsabilités partagées entre l'éco-quartier ou l'organisme et l'arrondissement.

Trois arrondissements ont privilégié assurer la gestion de l'implantation des ruelles vertes eux-mêmes soit Le Plateau-Mont-Royal, Montréal-Nord et Verdun. Dans cette approche de gestion, l'arrondissement distribue les différentes tâches aux équipes pertinentes (développement durable, urbanisme, travaux publics). Les tâches de promotion du programme de ruelle verte pourront être menées par un organisme communautaire, ainsi que l'animation et l'éducation relative à l'environnement post-aménagement de la ruelle verte. (REQ, 2018a)

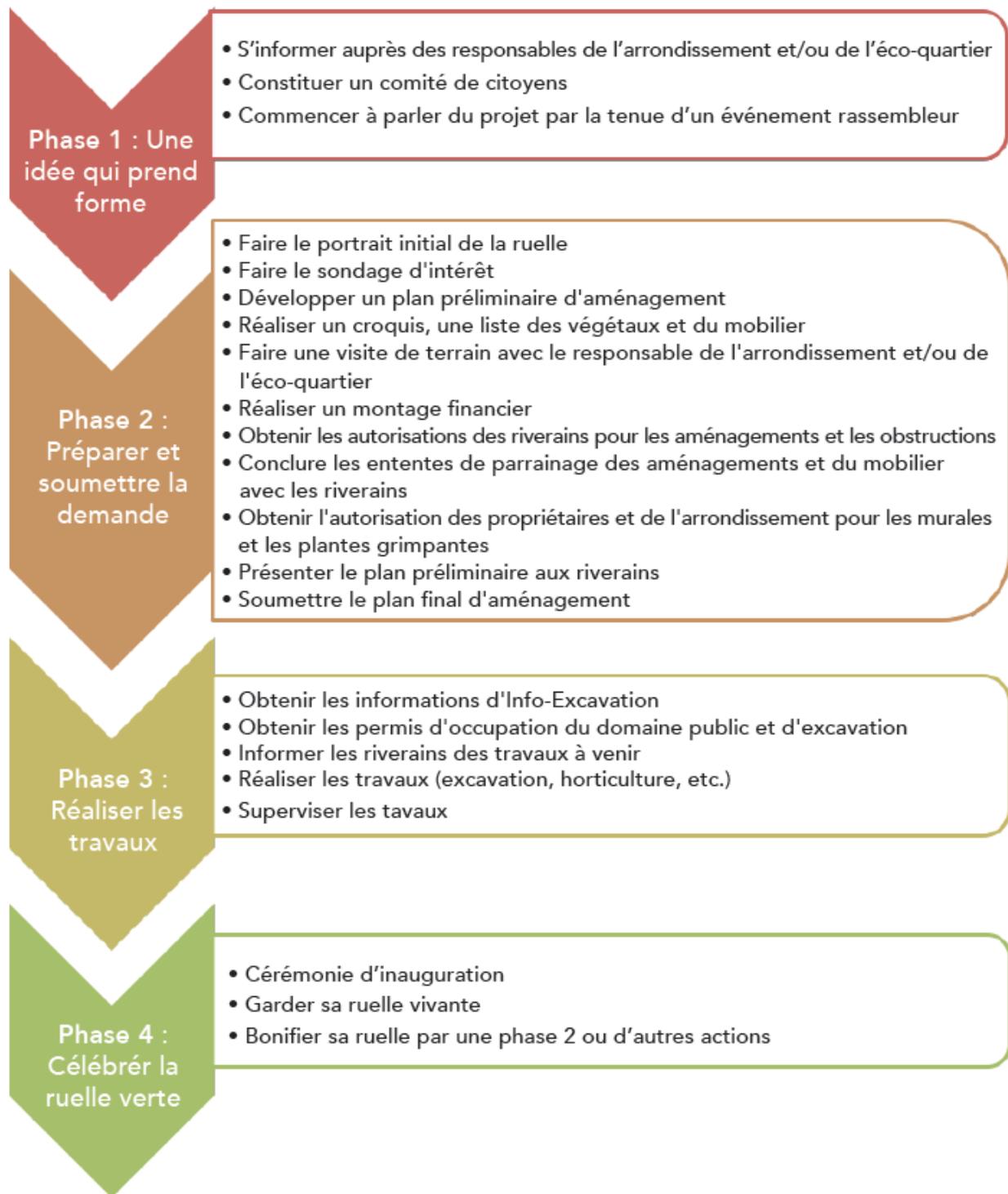
La gestion multipartite est davantage associée à des projets de plus grande ampleur qui mobilisent la participation de ressources distinctes et profitent de financement spécifique surpassant les budgets habituellement alloués au programme. L'appel à des firmes spécialisées pour la création des plans et la réalisation des aménagements est souvent fait dans le cadre de ce type de projet. Les transformations prévues sont généralement d'envergure supérieure et favorisent une performance élevée en matière de lutte contre les îlots de chaleur et rétention des eaux pluviales. À titre d'exemple, les aménagements peuvent inclure la déminéralisation de grandes surfaces et l'intégration d'espaces perméables avec une végétation arborescente significative. Cette approche de gestion n'inclut pas nécessairement une mobilisation et une participation des résidents riverains et/ou du quartier tout au long du processus d'implantation. Selon le REQ, cela pourrait limiter le sentiment d'appartenance des citoyens au projet. De surcroît, cette approche de gestion requiert la mobilisation d'une ressource au sein de l'arrondissement capable de chapeauter et superviser le travail effectué par les parties externes. (REQ, 2018a) Ce type de gestion est souvent mobilisé pour des projets spéciaux qui ne font pas partie du programme de ruelles vertes de l'arrondissement ou qui sont réalisés dans des ruelles privées. En ce sens, ce type de gestion n'est pas analysé dans le cadre de cet essai et n'est donc pas présent dans les études de cas.

### **2.2.6 Phases d'implantation d'un projet de ruelle verte**

Les phases d'implantation d'un projet de ruelle verte, tout comme les tâches spécifiques composant ces phases, peuvent varier d'un type de gestion à l'autre et d'un arrondissement à l'autre. De façon générale, les personnes intéressées forment un comité d'un minimum de cinq riverains de la ruelle

ciblée. Celles-ci assureront la mobilisation de la communauté riveraine et la coordination avec l'organisme et/ou l'arrondissement. Une fois le comité formé, ce dernier entre en communication avec l'organisme ou l'arrondissement afin d'avoir tous les renseignements nécessaires pour effectuer une demande de projet. Pour arriver à cette dernière, le comité doit, par sondage, mobiliser la communauté riveraine autour du projet d'implantation d'une ruelle verte et monter le dossier requis respectant les critères mentionnés par l'organisme et/ou l'arrondissement. Après le dépôt de la demande et l'analyse de cette dernière, l'organisme et/ou l'arrondissement sélectionnent les projets les plus intéressants qui respectent lesdits critères. Par la suite, il entreprend une démarche de cocréation avec le comité afin d'assurer le réalisme du projet et d'officialiser un plan d'aménagement. Les travaux sont ensuite effectués afin de créer le milieu de vie désiré par les riverains (excavation de surfaces asphaltées, plantation de végétaux, création de murales, etc.). Certains travaux, par exemple l'excavation, peuvent être assurés par l'arrondissement (qui sous-traite habituellement à une entreprise spécialisée), alors que d'autres, par exemple la plantation, sont généralement menés par les riverains de la ruelle. Une fois les travaux complétés, une fête d'inauguration conclut souvent le projet, et les riverains sont invités à s'occuper de l'entretien et faire vivre la ruelle verte par la suite. L'organisme ou l'arrondissement offre parfois des outils et services pour assurer l'entretien et animer la ruelle verte. (REQ, 2018a)

En 2018, le REQ a effectué une synthèse des différentes phases et jalons des processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal. Quatre phases ont ainsi été dégagées : la phase un correspond au démarrage, la phase deux est la préparation et la soumission de la demande, la phase trois est la réalisation des travaux et la phase quatre est la célébration de la ruelle verte. La figure 2.1 présente le récapitulatif du contenu de chacune de ces phases. (REQ, 2018a)



**Figure 2.1** Récapitulatif des phases et jalons pour l'implantation d'un projet de ruelle verte (tirée de : REQ,2018a)

Bien que le REQ ait divisé le processus en quatre phases, il est possible de constater que les différents arrondissements et/ou organismes ne divisent pas nécessairement de la même façon le processus lorsqu'ils le présentent dans leurs différentes communications, dont leur guide respectif d'implantation des ruelles vertes à l'intention des citoyens. Effectivement, dans les différents documents accessibles aux résidents, qu'il s'agisse de dépliants ou de guide d'implantation de projets de ruelle verte, on identifie tantôt quatre phases et tantôt dix phases. En revanche, il faut préciser que l'analyse présentée dans cet essai ne se base pas sur la division du processus d'implantation proposée par le REQ. La division des différentes tâches en phase d'implantation qui est utilisée pour la réalisation de l'analyse se base sur un modèle fréquent de processus d'implantation de projet en développement durable s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, tel qu'illustré à la figure 2.2.



**Figure 2.2 Phases d'un processus d'implantation de projet en développement durable**  
(tirée de : Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, s.d.)

### **3 ANALYSE DES POTENTIELS, CONTRAINTES, POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES**

Les ruelles de Montréal totalisent une longueur de 500 km et une superficie d'environ 20 km<sup>2</sup>, soient 26 fois la grandeur du Jardin botanique (REQ, 2018a). Comme soulevé par le REQ (2018a), ces espaces urbains ont un potentiel d'aménagement notable, et leur exploitation judicieuse pourrait contribuer à la résolution de nombreuses problématiques vécues en milieu urbain et à l'atteinte de plusieurs objectifs de politiques et plans d'action à l'échelle de la métropole. L'engouement pour la réappropriation et la revitalisation de ces espaces par les projets de ruelle verte est le point d'ancrage de transformations urbaines à l'échelle humaine porteuses de bénéfices multiples. Les processus d'implantation des projets de ruelle verte à Montréal comptent nécessairement des points forts qui offrent aux ruelles vertes un rayonnement certain. En contrepartie, des contraintes limitent le plein déploiement de ces projets ou du moins l'exploitation de leur plein potentiel. Il est aussi possible de constater qu'il existe des points faibles dans le processus d'implantation des ruelles vertes qui méritent une attention en vue de trouver des pistes d'amélioration.

Dans cet ordre d'idées, le chapitre 3 fait une analyse générale des potentiels, des contraintes, des points forts et des points faibles de l'implantation des projets de ruelle verte à Montréal. Dans une perspective de développement urbain durable, l'analyse proposée s'intéresse à différents enjeux sous les dimensions de gouvernance, environnementale, sociale et économique. Les enjeux sélectionnés sont ressortis à la suite d'une revue de littérature et d'entretiens avec différentes personnes impliquées dans l'implantation des ruelles vertes à Montréal. Des référentiels en développement durable ont été consultés afin d'inspirer la présente analyse, notamment la grille d'analyse de développement durable (GADD) de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (Villeneuve et coll., 2014).

#### **3.1 Dimension de gouvernance**

Cette dimension s'intéresse à la gouvernance en tant que système comprenant un ensemble de dispositifs et structures qui permettent la prise et l'application de décisions. La gouvernance sert à définir les objectifs à poursuivre ainsi que les moyens à mobiliser pour les atteindre et faire le suivi des activités menées et des résultats obtenus. Elle permet ainsi d'orienter, guider et coordonner des activités dans la visée d'atteindre les objectifs déterminés. (Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2011; Organisation internationale de normalisation (ISO), 2010) Au regard de cette dimension, les enjeux d'analyse sont : la planification stratégique, les mécanismes de coordination, le processus participatif et démocratique ainsi que le système de suivi et d'évaluation. Le tableau 3.1 présente, sous la dimension de

gouvernance, les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des ruelles vertes et de leurs processus d'implantation.

**Tableau 3.1 Analyse de la dimension de gouvernance**

Potentiels	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à profit des projets de ruelle verte pour l'atteinte de différents objectifs de plans d'action à l'échelle locale</li> <li>• Création de ponts et dialogues entre les riverains de la ruelle (résidents, institutions et commerces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence ou manque de mobilisation des riverains à entamer le projet et faire une demande officielle</li> <li>• Manque d'appui, voire opposition, des riverains au projet initié par un comité citoyen</li> <li>• Perte de participation à l'animation et l'entretien de la ruelle verte après la revitalisation (Entretien défaillant) (Binette, 2016; Le Plateau-Mont-Royal, 2019a; REQ, 2018a)</li> <li>• Manque de relève à l'entretien et l'animation de la ruelle</li> <li>• Manque de support des arrondissements en appui avec les projets de ruelle verte (don de terre, réduction des vitesses de circulation, amendes pour ceux-celles qui mettent leurs ordures dans la ruelle, etc.) (Binette, 2016)</li> </ul>
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande en provenance du citoyen (prise en charge par le citoyen de l'amélioration environnementale et sociale de son milieu de vie)</li> <li>• Co-crédation des aménagements avec le comité citoyen</li> <li>• Rencontre d'information et consultation entre les riverains et le chargé de projet à l'arrondissement ou à l'organisme pour la présentation des aménagements</li> <li>• Relation de confiance et de proximité entre les organismes et les riverains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification du territoire déficiente excluant les ruelles vertes et la création d'un réseau</li> <li>• Critères de sélection des projets parfois imprécis ou non conséquents avec la planification stratégique</li> <li>• Manque de mécanismes de suivi systématiques après la réalisation de la ruelle verte (manque de ressources à cette fin)</li> <li>• Manque de mécanismes d'évaluation qui sondent les riverains, incluant les comités, sur leur expérience afin de permettre une rétroaction à l'organisme ou l'arrondissement (manque de ressources à cette fin)</li> </ul>

### Potentiels et contraintes

Pour ce qui est des principaux potentiels reliés à la dimension de gouvernance, comme il a été mentionné précédemment dans cet essai, l'implantation de ruelles vertes a le potentiel de contribuer à l'atteinte de différents objectifs de plans d'action à l'échelle locale. À titre d'exemple, le verdissement, la lutte aux îlots de chaleur, la mobilité active et la mobilisation citoyenne font l'objet d'orientations et d'objectifs pour lesquels l'implantation de ruelles vertes est identifiée comme moyen, bien que trop peu

souvent. Les ruelles vertes présentent un potentiel tel qu'elles pourraient être davantage mobilisées à l'échelle locale pour l'atteinte de cesdits objectifs.

En ce qui a trait aux principales contraintes reliées à la dimension de gouvernance, le manque ou la perte de mobilisation reste un des éléments les plus souvent mentionnés par les organismes et les arrondissements. Les porteurs de projet devraient entreprendre des mesures afin de stimuler la mobilisation et sa pérennité. De plus, l'opposition ou l'appui difficile au projet par une certaine proportion des riverains peut faire pression sur le comité citoyen qui souhaite entamer une démarche. Cela peut parfois mener le comité à devoir abandonner leur projet. Il arrive également que l'appui au projet soit suffisant, mais que certains citoyens récalcitrants mettent des bâtons dans les roues du comité. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019; C. Brouillette et J. Serrager, entrevue semi-dirigée, 16 juillet 2019; M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

### **Points forts et points faibles**

Pour ce qui est des points forts, il est pertinent de souligner les efforts des arrondissements et/ou organismes pour faire des projets de ruelle verte des démarches participatives. Les préoccupations, les attentes et les idées des riverains sont effectivement considérées, mais la démarche va habituellement au-delà de la simple consultation. Le comité citoyen initie non seulement la démarche, mais il est au coeur de la prise de décision. Appuyé évidemment par l'organisme ou l'arrondissement, il doit s'organiser et construire une dynamique de gouvernance interne.

Pour ce qui est des points faibles, une faille importante semble présente dans la plupart des processus d'implantation des ruelles vertes, soit la quasi-absence de mécanismes de suivi et d'évaluation, limitant ainsi l'amélioration des programmes. Par ailleurs, contrairement à plusieurs efforts de verdissement qui sont soigneusement planifiés, les projets de ruelle verte ne font actuellement pas l'objet d'une planification spatiale en amont. En effet, la volonté citoyenne module la création de ruelles vertes, et le maintien de la mobilisation régule la continuité et la qualité du résultat. En ce sens, cette absence des ruelles vertes dans la planification de la trame urbaine ne permet pas de créer une connectivité entre les ruelles vertes et avec d'autres lieux stratégiques (espaces verts, places publiques, écoles, etc.). Les ruelles vertes pourraient pourtant servir à la lutte contre les îlots de chaleur dans des zones spécifiques du territoire ou encore à la création d'un réseau piéton ou d'un corridor écologique, par exemple. En définitive, la planification et la mise en réseau pourraient optimiser l'apport des ruelles vertes à la

création de quartiers viables et à échelle humaine, en plus de contribuer à l'atteinte d'objectifs des paliers de gouvernance locale.

### 3.2 Dimension environnementale

La dimension environnementale englobe différents enjeux entourant la protection de l'environnement et la réduction des impacts sur ce dernier. Dans le cadre de cette analyse, les enjeux environnementaux abordés s'intéressent plus spécifiquement au retour de services écologiques. Ces enjeux sont : le verdissement, la biodiversité, la lutte aux îlots de chaleur, la gestion des eaux pluviales et la qualité de l'air. Le tableau 3.2 présente, sous la dimension environnementale, les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des ruelles vertes et de leur processus d'implantation.

**Tableau 3.2 Analyse de la dimension environnementale**

Potentiels	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du verdissement et embellissement du paysage</li> <li>• Lutte aux îlots de chaleur</li> <li>• Augmentation de la biodiversité et connectivité entre les ruelles vertes et avec d'autres boisés et espaces verts</li> <li>• Gestion des eaux pluviales limitant la pression sur le système d'égout</li> <li>• Contribution à la qualité de l'air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Morphologie de la ruelle (forme, longueur, largeur, nombre d'accès, présence de puisards, etc.) et infrastructures à proximité (infrastructures d'Hydro-Québec, murets, clôtures, bâtiment, etc.)</li> <li>• Luminosité</li> <li>• Utilisation de stationnements à l'arrière des lots et, par le fait même, circulation automobile dans la ruelle</li> <li>• Faible intérêt de plusieurs riverains pour des mesures de verdissement ou favorisant le retour de services écologiques dans la ruelle</li> <li>• Destruction des aménagements de la ruelle verte suite à des travaux sur les terrains privés riverains</li> </ul>
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des ruelles vertes comme des projets avec des visées environnementales également</li> <li>• Sensibilisation des riverains sur la pertinence du verdissement</li> <li>• Choix des espèces végétales par ou accompagné par un ou une spécialiste (architecte paysagiste ou autre)</li> <li>• Utilisation préférentielle d'espèces végétales indigènes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Critères environnementaux souvent peu exigeants dans la sélection des projets</li> <li>• Potentiels de déminéralisation et de verdissement souvent écartés des critères de sélection</li> <li>• Budget parfois insuffisant pour la déminéralisation de grande superficie ou pour des projets plus innovants favorisant le retour des services écologiques</li> <li>• Manque d'accompagnement des riverains pour l'entretien des ruelles vertes</li> </ul>

## Potentiels et contraintes

Les ruelles vertes ont le potentiel d'augmenter la présence de végétation en milieu urbain et, de ce fait, permettent d'offrir une multitude de bénéfices écologiques allant de l'accroissement de la biodiversité à la rétention des eaux pluviales. Ces bénéfices ne sont pas anodins dans le contexte montréalais, où plusieurs problématiques reliées à la perte des services écologiques sévissent, et ce, en plus de voir arriver à grands pas les impacts des changements climatiques. Selon les plus récentes projections climatiques analysées par Ouranos, il faudrait s'attendre à une hausse des températures de l'ordre de 2 à 4 °C pour la période 2041-2070 et de 4 à 7 °C pour la période 2071-2100 dans le sud du Québec incluant Montréal. Les épisodes de vagues de chaleur se verront également de plus longue durée et intensité. D'ici 2050, une augmentation de 3 à 14 % des précipitations annuelles, principalement sous forme de pluie, devrait être observée. La fréquence et l'intensité des épisodes de pluies abondantes devraient également augmenter de façon importante dans les prochaines décennies. (Ouranos, 2018) Dans cette perspective, l'exploitation du potentiel des projets de ruelle verte pour la lutte aux îlots de chaleur et à la gestion des eaux pluviales devient un impératif pour les arrondissements dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

Sans avoir la prétention d'être des corridors écologiques idéals et bien qu'elles soient confrontées à des limites imposées dont leur superficie et leur forme, les ruelles vertes revêtent un potentiel certain pour participer à la construction progressive d'un réseau reliant les parcs, les espaces boisés et en friche, les milieux naturels et les autres espaces verts de l'île de Montréal. La mosaïque linéaire des ruelles offre ainsi un potentiel contributif à la Trame verte et bleue en créant des corridors verdis. La connectivité retrouvée représente un avantage sur le plan de la biodiversité en permettant notamment une plus grande mobilité des espèces et ainsi de stimuler la diversité génétique et la richesse spécifique. Par ailleurs, les projets de ruelles vertes ont le potentiel de réduire les surfaces minéralisées et augmenter le couvert végétal incluant l'expansion de la canopée arborescente réduisant ainsi, dans une proportion variable, le phénomène des îlots de chaleur. Effectivement, le couvert arborescent crée de l'ombrage limitant le rayonnement solaire sur les surfaces minéralisées, et les végétaux transforment l'énergie en chaleur latente par l'évapotranspiration. De plus, la végétation de proximité joue un rôle majeur dans le processus d'assainissement de l'air en permettant non seulement l'émission d'oxygène et le stockage du carbone, mais également la fixation de particules atmosphériques. (Musy, 2014) Les ruelles vertes fortement végétalisées pourraient ainsi participer aux efforts pour l'amélioration de qualité de l'air à Montréal. Les ruelles vertes intégrant des aménagements favorisant la mobilité active contribuent aussi

d'une certaine façon à diminuer l'utilisation de modes de transport plus polluants. Finalement, l'aménagement de ruelles vertes incluant le remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables, voire végétalisées, permet de capter localement une certaine quantité d'eau de pluie. L'annexe 2 présente plus en détail le potentiel environnemental des ruelles vertes pour le retour de nombreux services écologiques.

Bien que le potentiel de verdissement et de perméabilisation des surfaces par l'entremise des projets de ruelle verte soit réel, plusieurs contraintes, principalement d'ordre physique, viennent limiter l'exploitation de ce potentiel. La superficie disponible pour l'excavation et la plantation ou encore pour l'intégration de végétaux en bacs ou pots est une contrainte de taille, et celle-ci dépend d'une multitude de facteurs. En fait, les ruelles montréalaises constituent un réseau hétérogène de voies formant des lieux de transit et/ou des milieux de vie. Bien qu'à Montréal elles prennent le plus souvent des tracés en « H » et en « I » comme présenté précédemment dans le portrait historique, on la retrouve également en forme de « T », « J », voire « S ». En conséquence, le nombre d'accès par la rue fluctue (entre 1 et 6). De surcroît, les dimensions (longueur et largeur) des ruelles montréalaises ne sont pas uniformes, et nombreuses sont très étroites. Un nombre d'accès et une largeur limités additionnés à l'utilisation de stationnements et hangars à l'arrière des lots (et accessibles que par la ruelle) s'avèrent des contraintes importantes dans l'intégration de tronçons champêtres, voire de plates-bandes et de jardins en pot. Considérant que la ruelle est un espace public, il n'est pas possible de retirer le droit aux riverains de la ruelle de circuler afin d'accéder à leur stationnement ou hangar à moins d'obtenir leur autorisation préalable. La circulation automobile nécessite une certaine emprise dans la ruelle limitant nécessairement les possibilités de verdissement. De plus, plusieurs infrastructures publiques et privées, tels les puisards, les installations d'Hydro-Québec, certains murets et clôtures ainsi que les bâtiments à la limite de la ruelle, sont des contraintes aux initiatives d'excavation puisqu'une distance minimale doit bien souvent être respectée entre ces infrastructures et les fosses de plantation. De plus, la volumétrie et la compacité du cadre bâti, la profondeur des cours arrière ainsi que l'orientation de la ruelle peuvent affecter la luminosité. Dans les quartiers centraux et principalement dans les îlots où les propriétés n'ont pas d'arrière-cours offrant habituellement un dégagement qui optimise la luminosité, le choix des espèces végétales doit considérer la luminosité restreinte. (REQ,2018a) Outre les contraintes reliées à la morphologie de la ruelle, il en reste que si la volonté citoyenne ne va pas dans le sens d'un retour marqué des services écologiques et d'un verdissement important dans la ruelle, les aménagements en ce sens seront limités. En effet, considérant que le comité citoyen est au cœur de la prise de décision et que les riverains doivent s'engager à entretenir les aménagements qui seront intégrés, un manque d'intérêt

pour la question environnementale se traduira, à moins d'exigences particulières de l'organisme ou l'arrondissement, par une ruelle verte peu performante en matière de retour de services écologiques

### **Points forts et points faibles**

Bien qu'il reste toujours des arrondissements ne mettant pas le verdissement et le retour des services écologiques au cœur de la promotion des projets de ruelle verte, voire de la définition de cette dernière, il en reste que la montée des préoccupations environnementales semble transparaître dans la promotion des projets. En misant sur la valeur écologique des ruelles vertes dans les communications faites aux citoyens, les arrondissements et/ou les organismes envoient le message que les visées environnementales sont effectivement centrales dans les projets. Les comités citoyens sont davantage encouragés à réfléchir la ruelle verte ainsi et à déposer des demandes de projets favorisant le retour des services écologiques. De plus, lors de l'accompagnement d'un comité citoyen, le chargé de projet sensibiliserait notamment ce dernier aux bénéfices du verdissement.

Parmi les points faibles d'implantation des projets de ruelle verte, on retrouve bien souvent le manque de critères de sélection favorisant le retour des services écologiques ou des critères peu exigeants. En effet, de nombreux arrondissements et organismes ne vont pas nécessairement favoriser les ruelles avec un fort potentiel de verdissement. En d'autres mots, les ruelles où les contraintes d'ordre physique sont nombreuses, notamment dû à l'utilisation de la ruelle pour accéder aux stationnements à l'arrière des lots, ne sont pas automatiquement délaissées au profit de ruelles ayant une superficie supérieure pouvant être verdie. De plus, des efforts d'entretien s'avèrent souvent nécessaires pour assurer la qualité et le maintien des végétaux (plus particulièrement au début). La perte de mobilisation peut engendrer une perte d'entretien de la ruelle. De surcroît, le manque de ressources financières, humaines et matérielles, voire le manque de connaissance en matière d'entretien, est un point faible dans la pérennisation des ruelles vertes. Le manque d'accompagnement par l'arrondissement et/ou l'organisme peut ainsi avoir des répercussions sur l'exploitation du potentiel des ruelles vertes. Par ailleurs, des budgets peu élevés limitent l'ampleur des aménagements possibles et, par le fait même, peuvent limiter les initiatives permettant le retour des services écologiques.

### 3.3 Dimension sociale

La dimension sociale inclut des enjeux de santé physique et psychologique. Les enjeux sociaux abordés dans le cadre de cet essai sont les suivants : santé physique, santé psychologique, renforcement des liens sociaux. Le tableau 3.3 présente, sous la dimension sociale, les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des ruelles vertes et de leurs processus d'implantation.

**Tableau 3.3 Analyse de la dimension sociale**

Potentiels	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ruelle comme lieu propice à la création de liens entre les usagers</li><li>• Contribution à la santé physique et psychologie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Opposants au projet</li><li>• Conflits de voisinage</li></ul>
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"><li>• Valorisation des projets de ruelle verte par les instances municipales</li><li>• Réappropriation de l'espace public et émergence d'un sentiment d'appartenance</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque de mécanisme pour favoriser la mobilisation, la participation et l'inclusion de façon générale d'une diversité de personnes (âge, genre, occupation, culture, etc.)</li></ul>

#### Potentiels et contraintes

La ruelle constitue un espace public que tous et toutes ont le droit d'emprunter. Toutefois, dans l'expérience urbaine, la ruelle se distingue d'autres espaces publics qu'on pourrait caractériser de plus formels. La ruelle se trouve sur la frontière entre un espace public accessible à tous et un lieu privé où les riverains développent un certain sentiment d'appartenance et qu'ils occupent en partie. La plurivocité de la ruelle amène les individus qui l'empruntent et plus particulièrement les riverains de celle-ci à créer des liens. Effectivement, il devient plus facile d'engager la conversation dans la ruelle par exemple ce qui n'aurait peut-être pas été aussi naturel dans un tout autre espace public comme au-devant des résidences ou dans un parc. Ainsi, la création de liens et le sentiment d'appartenance sont déjà favorisés dans la ruelle, et ce, en amont de l'implantation d'un projet de ruelle verte. (Reeves-Latour, 2017) Par ailleurs, les projets de ruelles vertes ont le potentiel de contribuer à la santé physique et psychologique des riverains, tout en offrant des bénéfices indéniables sur le plan social. Les aménagements choisis, qu'ils créent des espaces pour la marche et le jeu ou qu'ils intègrent des espaces verdis, peuvent avoir des bénéfices directs ou indirects sur la santé physique et psychologique des individus, mais également sur la santé sociale de la communauté riveraine ayant ou non participé au processus d'implantation.

L'annexe 3 fournit de plus amples détails sur le potentiel social des ruelles vertes et sur leurs processus d'implantation.

Les contraintes notables sous la dimension sociale sont principalement la présence d'opposants au projet et les conflits d'usages dans la ruelle. Cela peut amener à des situations qui découragent le comité citoyen tout au long du processus d'implantation de la ruelle verte ou qui, plus drastiquement, amène à l'abandon du projet avant ou après la remise de la demande officielle.

### **Points forts et points faibles**

L'un des points forts de l'implantation des ruelles vertes dans une perspective sociale est la valorisation, par les instances municipales des projets, de la participation et des efforts des riverains à la réappropriation et l'amélioration de leur milieu de vie. Effectivement, la reconnaissance et la valorisation par la Ville de Montréal et les Arrondissements, voire par les médias, des accomplissements des riverains d'une ruelle verte stimulent le sentiment d'appartenance et l'engagement à poursuivre les efforts d'entretien, d'animation ou même de phase deux (bonification d'une ruelle verte déjà réalisée, notamment pour l'ajout d'un tronçon champêtre). La mobilisation citoyenne amorçant le processus d'implantation de projets de ruelle verte offre des occasions de rencontre et de socialisation entre les citoyens. La discussion et la cocréation pour l'atteinte d'un objectif unique, soit la réappropriation collective d'un espace urbain, forgent ensuite un sentiment d'appartenance autant à une communauté qu'à un lieu devenu commun aux citoyens. Le tissu social tend à se renforcer et des points de convergence se tissent peu à peu. La notion de voisinage se transforme et change la face de l'expérience urbaine. Ces projets renforcent les capacités d'une communauté notamment par le partage de savoirs. (REQ, 2018a; Reeves-Latour, 2017)

Il est pertinent de soulever l'enjeu d'inclusion dans le cadre des projets de ruelle verte qui se veulent des projets participatifs stimulant le sentiment d'appartenance au milieu. À vrai dire, il est possible de constater un manque de mécanismes pour favoriser la mobilisation, la participation et l'inclusion de façon générale d'une diversité de personnes (âge, genre, occupation, culture, etc.).

### **3.4 Dimension économique**

Les enjeux économiques abordés dans le cadre de l'analyse de cette dimension sont : le financement des programmes et projets ainsi que le développement local. Sous cette dimension, le tableau 3.4 présente

les potentiels, les contraintes, les points forts et les points faibles des ruelles vertes et de leurs processus d'implantation.

**Tableau 3.4 Analyse de la dimension économique**

Potentiels	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la valeur marchande des propriétés riveraines</li> <li>• Attractivité augmentée du quartier</li> <li>• Ajout aux biens communs territoriaux</li> <li>• Possibilités de développements récréotouristiques</li> <li>• Économie de partage</li> <li>• Potentiel de partenariat</li> </ul>	-
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de financement supplémentaire par l'organisme ou l'arrondissement</li> <li>• Accompagnement des comités citoyens dans la recherche de financement supplémentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources financières limitées par projet</li> <li>• Ressources humaines limitées pour l'accompagnement des comités citoyens, le suivi et l'évaluation des programmes et projets</li> </ul>

### Potentiels et contraintes

La ruelle verte a une valeur économique se manifestant sous plusieurs angles. La ruelle verte détient une valeur intrinsèque par l'espace urbain qu'elle occupe. Dans le cadre d'un projet de ruelle verte, la présence d'arbres et de végétation augmente la valeur marchande des propriétés à proximité et la valeur locative des logements tout en favorisant des économies en climatisation pour les résidents. Elle permet la création de lieux de qualité favorisant la rétention des familles et travailleurs tout en augmentant le pouvoir d'attraction pour de nouveaux ménages. (REQ, 2018a) De façon plus générale, il est possible d'associer les ruelles vertes à la notion de bien commun territorial. En fait, le milieu urbain offre aux citoyens des biens et services mutualisés et gratuits qui ont un effet sur l'appréciation de la qualité du milieu de vie et le niveau de vie réel des individus. Les ruelles vertes combinent à la fois l'accès à la nature, la création d'espaces publics, l'optimisation de la mobilité active, l'embellissement du paysage, voire la convivialité, qui sont tous considérés comme des biens communs territoriaux. Le développement et la mise en valeur de ces biens ont le potentiel d'engendrer une hausse de ce que Haëntjens et Lemoine (2015) identifient comme le pouvoir de satisfaction en contrepartie du pouvoir d'achat. De plus, les projets de ruelle verte et la création d'un sentiment de communauté ont donné lieu à des phénomènes intéressants comme l'économie de partage. Effectivement, les citoyens ayant participé à la

mobilisation autour de l'implantation des projets de ruelle verte ou ayant créé des liens par l'entremise de l'utilisation de ces ruelles ont davantage tendance à s'entraider et à s'échanger des produits, des services et des savoirs. (Regroupement des éco-quartiers, 2018b; Reeves-Latour, 2017) Par ailleurs, les ruelles vertes ont un potentiel récréotouristique intéressant dans la métropole. À titre d'exemple, une initiative, intitulée « les parcours verts et actifs », avait émergé en 2014. Le projet avait comme ambition de relier des attraits locaux par un trajet empruntant les ruelles vertes dans différents quartiers. (Ville de Montréal, s.d.b) En effet, des initiatives touristiques et récréatives peuvent s'organiser autour des ruelles vertes permettant de faire rayonner Montréal autrement.

Aucune contrainte économique reliée à l'environnement externe n'a été identifiée comme significative dans le cadre de cette analyse.

### **Points forts et points faibles**

Plusieurs arrondissements et organismes entreprennent des démarches pour effectuer des demandes de subventions afin d'obtenir des fonds supplémentaires aux projets. Les riverains peuvent également entreprendre ce genre de démarches et obtiennent généralement un certain accompagnement de l'organisme pour y parvenir.

En contrepartie, le principal point faible à l'implantation des projets de ruelle verte est le budget accordé au programme et à chacun des projets. Ce budget apparaît limitant non seulement pour les aménagements physiques dans la ruelle, mais également en matière de suivi et d'évaluation, des aspects du processus d'implantation qui sont souvent défaillants. Il est pertinent de mettre en lumière que, bien qu'il s'agisse d'un espace public, l'arrondissement ne prend pas sous sa responsabilité l'entretien des aménagements de la ruelle verte. Les riverains doivent donc déboursier eux-mêmes pour les frais d'entretien, en plus du temps qu'ils doivent allouer pour entretenir le lieu. Bien que les arrondissements et/ou organismes offrent gratuitement, à l'occasion d'une ou quelques journées par année, des végétaux et du compost aux résidents prêts à se déplacer pour se les procurer, il n'en reste pas moins que les riverains de la ruelle doivent investir de leur argent pour maintenir la qualité de la ruelle verte.

## **4 ANALYSE DES ÉTUDES DE CAS**

Le chapitre 4 détaille les deux études de cas qui ont été réalisées afin de mettre en lumière les forces et les faiblesses de différents processus d'implantation de projets de ruelle verte à Montréal. Les cas des arrondissements du Plateau-Mont-Royal ainsi que du Sud-Ouest sont discutés à la suite de la présentation de la méthodologie utilisée pour effectuer cette analyse.

### **4.1 Méthodologie des études de cas**

La présente section explique la façon dont a été effectuée la sélection des arrondissements qui ont fait l'objet des études de cas. De plus, la collecte d'information sur chacun des cas, les critères d'analyse utilisés et les limites rencontrées sont également détaillés.

#### **4.1.1 Sélection des études de cas**

Des critères de sélection des projets ont été identifiés et un processus de recherche incluant la prise de contact avec différents acteurs clés (principalement des chargés de projet dans des éco-quartiers et dans les arrondissements) a été enclenché pour arriver à choisir les cas. Les critères incontournables dans le choix de ces derniers ont été la disponibilité de l'information sur les processus d'implantation et l'ouverture des parties concernées à participer à des entrevues semi-dirigées. Les quatre arrondissements où ont été répertoriées le plus grand nombre de ruelles vertes ont été contactés en premier (ou l'organisme le cas échéant), considérant la plus grande expérience de ceux-ci dans l'implantation des projets. Des quatre contacts initiés, trois ont mené à une réponse positive, mais seulement deux font l'objet d'une étude de cas dans le cadre de cet essai. Les organismes et arrondissements se sont ainsi engagés volontairement à être disponibles pour une entrevue semi-dirigée, à réaliser un exercice d'identification et de priorisation des enjeux, à fournir certains documents internes non confidentiels et à répondre aux différentes demandes d'information. Une fois les cas sélectionnés, une collecte d'information sur chacun d'eux a été effectuée.

Les études de cas aux sections 4.2 et 4.3 du présent chapitre débutent avec une description du programme de ruelles vertes en place sur le territoire respectif. Un aperçu du processus d'implantation des projets, incluant le type de gestion utilisé et le financement accordé, est présenté. Par la suite, l'analyse par critères est exposée.

#### **4.1.2 Collecte de l'information**

L'analyse présentée s'appuie sur des sources d'information secondaires et primaires. D'une part, l'information disponible en ligne a été consultée, soit les guides d'implantation des projets de ruelle verte, les politiques et plans d'actions des arrondissements ainsi que les témoignages citoyens disponibles sur les différentes plateformes. De plus, certains papiers ont été rédigés dans le cadre de recherches universitaires. D'autre part, l'essentiel de l'information a été collecté par l'entremise d'entrevues semi-dirigées avec les différents organismes ainsi que les responsables du dossier dans les différents arrondissements ciblés. Ces entrevues semi-dirigées ont été l'occasion de comprendre les nuances des processus d'implantation et mettre en lumière les défis et enjeux de ce type de projet, de l'engagement des parties prenantes aux mesures de suivi et d'évaluation le cas échéant. Par l'entremise des arrondissements et organismes rencontrés, il a été possible d'accéder à différents documents non disponibles en ligne (dossier de demande officiel, document facilitant le porte-à-porte, planification des aménagements, etc.) qui permettent notamment de comprendre l'accompagnement offert au comité citoyen. De plus, les organismes et arrondissements participants ont été invités à réaliser un exercice d'identification et de priorisation des enjeux, fournissant également des renseignements pertinents à la présente analyse.

#### **4.1.3 Choix des critères d'analyse**

Afin de répondre à l'objectif principal qui est d'analyser les processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal, une analyse qualitative a été réalisée, et ce, pour deux différents processus d'implantation de projets de ruelle verte montréalais. Pour répondre à l'objectif secondaire d'analyser les points forts et les points faibles du processus d'implantation des ruelles vertes à Montréal dans une perspective de développement durable, une analyse multicritère a été réalisée. Ces critères d'analyse ont été formulés de manière à couvrir les différentes dimensions du développement durable (de gouvernance, environnementale, sociale et économique). Ils mettent l'accent sur différents enjeux spécifiques à certaines phases dans le processus d'implantation des projets ou dans une perspective transversale tout au long du processus. La formulation des critères est le résultat d'investigation sur les ruelles vertes, les projets de verdissement participatif de façon générale ainsi que le développement urbain durable et les démarches participatives. Les critères se sont notamment inspirés de la GADD de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi (Villeneuve et coll., 2014). Le tableau 4.1 énonce les différents critères utilisés pour l'analyse des études de cas.

**Tableau 4.1 Critères d'analyse pour les études de cas**

n°	Énoncés des critères
1	Le processus d'implantation des projets de ruelle verte se déploie en cohérence avec la planification stratégique de l'arrondissement et contribue à l'atteinte des objectifs.
2	La mise en réseau des ruelles vertes entre elles et la connectivité avec d'autres lieux stratégiques des quartiers, et ce, à des fins environnementales et de mobilité est favorisée.
3	Les critères de sélection des projets favorisent les projets rassembleurs et avec un fort potentiel de verdissement et de retour de services écologiques
4	Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise la mobilisation et la participation citoyenne dans une perspective inclusive et démocratique.
5	Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise le retour des services écologiques dans la ruelle.
6	Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes de suivi favorisant la pérennité des projets.
7	Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes d'évaluation favorisant l'amélioration continue du programme.

Dans un premier temps, l'analyse de chacune des études de cas porte un regard sur la planification stratégique de l'implantation des ruelles vertes sur le territoire de l'arrondissement concerné. Cette première étape de l'analyse permet de mettre en lumière le contexte stratégique duquel découle le programme de ruelles vertes et l'implantation de celles-ci.

Le critère n° 1 permet de déceler le niveau de cohérence entre les stratégies, politiques et plan d'action à l'échelle de l'arrondissement et le programme de ruelle verte. On cherche ici à comprendre si le processus d'implantation des projets s'arrime bel et bien avec les visées de l'arrondissement notamment, en matière de verdissement et de mobilisation et participation citoyenne.

Afin d'analyser le processus d'implantation au regard de ce critère, les résultats d'un exercice d'identification et de priorisation des enjeux réalisé par les organisations participantes ont été croisés avec les enjeux prioritaires identifiés dans les différents documents de planification stratégique des arrondissements. Cet exercice a permis de mettre en lumière ce qui est important pour les organisations participantes (organisme et arrondissement) dans la cadre du programme de ruelles vertes. Il permet également d'établir une hiérarchie cohérente de ces enjeux en développement durable. Les résultats

obtenus par cet exercice, mis en parallèle avec les autres informations fournies par les organisations participantes, permettent de mieux comprendre les intentions des porteurs de projet et d'analyser les implications et impacts que cela peut avoir sur les programmes de ruelles vertes et leur processus d'implantation respectif.

Les organisations participantes ont donc été invitées à identifier le degré d'importance qu'elles accordent à chacun des enjeux entrant dans les dimensions environnementale, sociale, économique, ainsi que de gouvernance, tel que présenté à l'annexe 4. Pour chacun des enjeux, elles ont eu à justifier le pointage accordé. Les organisations participantes ont également pu ajouter des enjeux à la liste si elles considéraient que certains étaient manquants. Elles ont à leur tour accordé un degré d'importance et ont justifié ce pointage. Afin de guider les organisations dans la réalisation de l'exercice, la légende de l'annexe 4 fournit de plus amples détails sur l'attribution des points. Cet exercice devait permettre de bien distinguer le degré d'importance relatif à chacun des enjeux; en ce sens, les organisations ont été invitées à réviser les pointages accordés à la fin pour rectifier les points les uns par rapport aux autres, au besoin.

Le critère n° 2 permet de comprendre si l'implantation des ruelles vertes s'intègre dans la planification et l'aménagement du territoire. À vrai dire, dans une perspective de création de quartiers viables et à échelle humaine, ce critère vise à faire ressortir si les ruelles vertes sont mises en réseau entre elles ou avec d'autres éléments du territoire (parcs, places publiques, boisés, pistes cyclables, etc.) afin de favoriser des enjeux environnementaux ou de mobilité (création d'un réseau piétonnier ou d'un corridor vert).

Le critère n° 3 permet de constater la façon dont les enjeux prioritaires transparaissent dans le choix des projets. Devant les impératifs écologiques et la nécessité d'adaptation aux changements climatiques, ce critère pose un regard spécifique sur la considération du potentiel de verdissement dans la sélection des projets. Les ruelles vertes étant considérées comme des efforts de verdissement participatif, il est souhaitable, bien que le projet risque d'évoluer lors de la phase de planification, de s'assurer du potentiel de la ruelle.

Le critère n° 4 pose un regard sur les outils de mobilisation et de participation utilisés. Il permet de constater le niveau d'implication donnée aux riverains et de porter un regard sur les parties impliquées et la dynamique interne des comités citoyens.

Le critère n° 5 s'attarde à la question du retour des services écologiques. Sans que soit calculée la performance environnementale des ruelles vertes, le critère s'intéresse plutôt à voir à quel point le processus d'implantation optimise l'apport de la ruelle verte au retour des services écologiques. Pour analyser ce critère, un regard est posé sur les aménagements privilégiés, mais également sur les aspects du processus d'implantation favorisant l'ampleur des bénéfices environnementaux et leur pérennité.

Le critère n° 6 s'intéresse justement à la question de pérennité des projets. Il est donc question de suivi de la part des arrondissements et/ou organisme, mais également d'autonomisation des comités et du partage du savoir.

Enfin, le critère n° 7 permet de mettre en lumière les mécanismes d'évaluation dans une perspective d'amélioration continue. Tel que présenté à la fin du chapitre 3, l'évaluation et l'identification de mesures correctives font partie des phases essentielles d'un processus de projet en développement durable.

Les sept critères présentés permettent ainsi d'analyser certains aspects des processus d'implantation des ruelles vertes, et ce, pour les trois études de cas.

#### **4.1.4 Limites**

Il aurait été intéressant d'avoir la vision des comités citoyens sur le processus d'implantation des projets de ruelle verte et plus amples renseignements sur le fonctionnement de ces comités et leur participation au projet. Pour des raisons de logistique et de représentativité de l'échantillon, il n'a pas été possible de faire des entrevues semi-dirigées ou des sondages électroniques avec des membres des comités citoyens. Il s'agit d'une limite notable à cette analyse qui ne peut donc pas entrer dans les détails concernant la structure de gouvernance à l'intérieur des comités.

Dans le cas du Sud-Ouest, il n'a pas été possible de communiquer avec une personne responsable du programme à l'arrondissement. L'étude de cas se base donc principalement sur les renseignements fournis par l'organisme. Dans le cas de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, les résultats de l'exercice de priorisation et d'identification des enjeux n'ont pas été obtenus à temps pour permettre leur intégration dans cet essai. En contrepartie, l'entrevue semi-dirigée a tout de même permis de faire ressortir certains des enjeux prioritaires.

## **4.2 Cas de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal**

L'étude de cas du processus d'implantation des ruelles vertes dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a été réalisée grâce à la participation de l'agente de recherche responsable de la gestion et de la mise en œuvre du programme de ruelles vertes.

### **4.2.1 Présentation du cas**

Le cas de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'avère des plus intéressants notamment pour l'avenue de gestion privilégiée et le financement accordé aux programmes et projets. Le Plateau-Mont-Royal propose une certaine vision de l'implantation des ruelles vertes qui se démarque de plusieurs arrondissements montréalais. Les projets de ruelle verte connaissent un engouement certain et, selon les dernières données de l'arrondissement de juillet 2019, on compte 100 ruelles vertes sur le territoire de l'arrondissement. (Le Plateau-Mont-Royal, 2019b) Les principaux défis selon l'arrondissement seraient l'entretien et la pérennité du verdissement. (Le Plateau-Mont-Royal, 2019a)

### **Gouvernance**

Alors que d'autres arrondissements ont privilégié confier le programme de ruelles vertes à l'éco-quartier ou un autre organisme, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal gère lui-même le programme et implante lui-même les projets sur tout le territoire de l'arrondissement. En fait, jusqu'en 2013, l'arrondissement confiait le programme Éco-quartier, incluant le programme de ruelles vertes, à l'éco-quartier du Plateau-Mont-Royal. Par la suite, un autre soumissionnaire a hérité du programme. Toutefois, l'arrondissement est ressorti peu satisfait du travail effectué par ledit organisme. Aux dires de l'Arrondissement, l'organisme n'aurait pas réussi à atteindre les standards en ce qui a trait à la qualité des projets de ruelle verte ainsi qu'au nombre de projets effectués par année. Depuis, l'Arrondissement gère le programme de ruelles vertes et implante désormais les projets. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

Selon l'arrondissement, ce type de gestion est favorable dans la perspective où il y a une plus grande accessibilité et un plus grand contrôle sur les différentes ressources : Les frais associés à la gestion du programme seraient moins importants et le roulement incessant des ressources humaines serait évité, permettant ainsi de développer une véritable expertise à l'interne. De plus, l'arrondissement souligne que cela permettrait d'assurer un meilleur suivi des projets de ruelle verte. Il a également été avancé qu'en implantant lui-même les projets de ruelle verte sur le territoire, l'arrondissement assurerait une

plus grande superficie excavée par année et, par le fait même, plus d'espaces verdis. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

## Financement

Le Plateau-Mont-Royal investit massivement dans le programme de ruelles vertes. Effectivement, il s'agit de l'arrondissement qui offre le financement le plus élevé par ruelle revitalisée. Le montant accordé par projet s'élève à la hauteur de 30 000 \$, représentant ainsi un budget nettement supérieur à la plupart des autres arrondissements. En 2019, le budget accordé par l'arrondissement au programme de ruelle verte était de 300 000 \$ excluant les recherches de subvention et les surplus ajoutés par l'arrondissement atteignant les 550 000 \$. La ruelle verte avec tronçon(s) champêtre(s) est privilégiée par l'arrondissement, qui souhaite optimiser les impacts environnementaux des projets, expliquant de ce fait le budget accordé au programme et aux projets de ruelle verte. (A. Leclerc-Marceau, entrevue semi-dirigée, 28 mai 2019)

### 4.2.2 Analyse par critères

Le tableau 4.2 présente les points forts et les points faibles relevés pour chacun des critères d'analyse.

**Tableau 4.2 Analyse par critères du cas du Plateau-Mont-Royal**

Critères	Points forts	Points faibles
1. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte se déploie en cohérence avec la planification stratégique de l'arrondissement et contribue à l'atteinte des objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif de 10 ruelles par an incluant les projets de phase 2 a été atteint en 2019.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En regard du plan d'urbanisme, l'orientation <i>Une vie de quartier de qualité et un paysage urbain à valoriser</i> établit comme objectif d'intégrer progressivement le réseau des ruelles publiques à la dynamique urbaine et de consolider un réseau bien intégré et diversifié de parcs, d'espaces verts et de places publiques. Toutefois, le processus d'implantation des ruelles vertes ne semble pas intégré et consolider dans un tel réseau.</li> </ul>

**Tableau 4.2 Analyse par critères du cas du Plateau-Mont-Royal (suite)**

Critères	Points forts	Points faibles
<p>2. La mise en réseau des ruelles vertes entre elles et la connectivité avec d'autres lieux stratégiques des quartiers, et ce, à des fins environnementales et de mobilité est favorisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les critères de sélection des projets, on compte le potentiel de rayonnement dans le quartier, c'est-à-dire la visibilité de la ruelle à partir du trottoir de la rue pour inciter son utilisation et limiter l'enclavement de la ruelle verte. Les ruelles vertes sont ainsi davantage connectées aux trottoirs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ruelles vertes ne sont pas incluses dans la planification du territoire. Aucune autre mesure de mise en réseau ou de connectivité avec d'autres lieux n'est mise de l'avant, outre le fait que la proximité avec des institutions desservants des jeunes pourraient favoriser le choix d'un projet.</li> </ul>
<p>3. Les critères de sélection des projets favorisent les projets rassembleurs et avec un fort potentiel de verdissement et de retour de services écologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a pas de pourcentage exact requis d'appuis citoyen pour déposer un projet; le plus grand nombre d'appuis est recherché. Le fardeau de la preuve pour renverser un projet est aux opposants qui doivent prouver que plus de 50 % des riverains refusent le projet.</li> </ul>	
<p>4. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise la mobilisation et la participation citoyenne dans une perspective inclusive et démocratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une rencontre du comité citoyen avec la chargée de projet à l'arrondissement permet de discuter de la demande de projet et la bonifier avant le dépôt officiel.</li> <li>• Une visite terrain est effectuée avec le comité citoyen et permet d'évaluer les potentiels et contraintes et d'adapter le projet avant la réalisation du plan par l'arrondissement.</li> <li>• Le plan est ensuite présenté lors d'une rencontre à laquelle sont conviés tous les riverains. Ce sera l'occasion pour ceux-ci d'émettre leurs commentaires sur le plan.</li> <li>• Les riverains participent à la plantation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les riverains sont amenés à commenter la proposition du plan d'aménagement seulement. Il n'y a pas d'activités de co-création d'organisées. Au regard de l'échelle de participation publique, on constate que les riverains sont informés et consultés.</li> <li>• Aucune mesure n'a été relevée pour favoriser l'inclusion.</li> </ul>
<p>5. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise le retour des services écologiques dans la ruelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les demandes de projet de ruelle verte avec un tronçon champêtre ou plus sont largement privilégiées. (critères de sélection)</li> <li>• L'architecte paysagiste accompagne les riverains dans le choix des végétaux permettant de faire des choix éclairés comme le fait de favoriser l'intégration de plantes indigènes.</li> </ul>	

**Tableau 4.2 Analyse par critères du cas du Plateau-Mont-Royal (suite)**

Critères	Points forts	Points faibles
6. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes de suivi favorisant la pérennité des projets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux formations sont offertes aux riverains (automne et hiver suivant l'implantation).</li> <li>• Un rappel par courriel est effectué la première année concernant l'entretien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Après la première année, il n'y a aucun mécanisme de suivi systématique des ruelles vertes fait par l'arrondissement. La chargée de projet peut parfois effectuer des observations terrains de manière informelle et une communication par courriel avec un membre du comité citoyen peut être fait en cas d'enjeux apparents.</li> </ul>
7. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes d'évaluation favorisant l'amélioration continue du programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bilan est effectué chaque automne.</li> </ul>	

Dans la perspective de mettre en réseau des ruelles vertes, l'agente de recherche du Plateau-Mont-Royal mentionne qu'elle aurait, de sa propre initiative, permis de stimuler l'intérêt chez un résident d'un îlot situé entre deux îlots ayant déjà implanté des ruelles vertes. Cette communication aurait finalement abouti en la remise à l'arrondissement d'une demande de projet dans l'îlot en question. Il est précisé qu'il s'agit d'une initiative informelle et exceptionnelle et que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal ne procède pas à ce type de communication ciblée pour encourager l'émergence de la mobilisation pour les projets de ruelle verte. L'arrondissement souligne que ce type de communication n'a pas été envisagé formellement pour des raisons de ressources financières et humaines.

### **4.3 Cas de l'arrondissement du Sud-Ouest**

L'étude de cas du processus d'implantation des ruelles vertes dans l'arrondissement du Sud-Ouest a été réalisée grâce à la participation de la coordonnatrice du Programme Ruelles vertes Sud-Ouest chez YMCA Pointe-Saint-Charles.

#### **4.3.1 Présentation du cas**

Le cas du Sud-Ouest s'avère particulièrement intéressant puisque le programme est actuellement en processus de révision afin de l'améliorer et de l'harmoniser avec les visées municipales.

## **Gouvernance**

Dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le programme Éco-quartier est effectivement sous la responsabilité du YMCA Pointe-Saint-Charles depuis de nombreuses années. Selon les dernières informations fournies par l'organisme, on compte 31 ruelles vertes sur le territoire de l'arrondissement. Toutefois, environ cinq d'entre elles ne sont pas tout à fait considérées comme des ruelles vertes à part entière puisqu'elles n'ont pas été aménagées dans le cadre du programme de ruelles vertes et n'ont pas inclus de processus de mobilisation et de participation citoyenne. Ces ruelles avaient plutôt fait l'objet d'une initiative de verdissement entièrement menée par l'arrondissement, il y a de cela plusieurs années. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019) En fait, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, on définit la ruelle verte comme étant le résultat des efforts d'un comité citoyen accompagné par l'organisme pour monter un projet de verdissement et d'appropriation d'une ruelle; un projet qui doit, par ailleurs, être approuvé par l'arrondissement. (Sud-Ouest, 2015)

Le YMCA Pointe-Saint-Charles et l'Arrondissement du Sud-Ouest procèdent actuellement à la révision du programme de ruelles vertes afin de l'améliorer et de l'adapter aux nouvelles visées de l'administration municipale. En ce sens, les informations fournies par l'organisme sur le processus d'implantation sont celles applicables à la nouvelle mouture du programme qui entrera en vigueur au courant de la prochaine année. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

## **Financement**

Dans le Sud-Ouest, le budget accordé aux ruelles vertes n'est pas fixe pour tous les projets, c'est-à-dire qu'il dépend de l'envergure des projets (surtout en fonction de la déminéralisation et du volume excavé). À titre d'exemple, en 2019, six ruelles vertes ont été aménagées sur le territoire de l'arrondissement. Le budget accordé à l'organisme pour la gestion, la création des plans et l'accompagnement des comités citoyens était de 88 000 \$. Toutefois, ce budget ne comprenait pas les dépenses en ressources humaines de l'arrondissement ainsi que les frais pour les travaux en sous-traitance (octroi d'un contrat via un appel d'offres de 350 000 \$). Le financement accordé couvre principalement les travaux d'excavation, la construction de bacs en bois pour des végétaux, les végétaux comme tels, le mobilier urbain, les barils de récupération d'eau de pluie et le marquage au sol. Le programme ne finance pas les murales et les expressions artistiques diverses dans la ruelle verte.

### 4.3.2 Analyse par critères

Le tableau présente les points forts et les points faibles relevés pour chacun des critères d'analyse.

**Tableau 4.3 Analyse par critères du cas du Sud-ouest**

Critères	Points forts	Points faibles
1. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte se déploie en cohérence avec la planification stratégique de l'arrondissement et contribue à l'atteinte des objectifs.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ni l'arrondissement ni le YMCA n'ont identifié un objectif quantitatif annuel de ruelle verte.</li> <li>• Bien que le plan local de développement durable identifie l'importance de la création de réseau de ruelles vertes, le processus d'implantation ne semble pas favoriser cette connectivité.</li> </ul>
2. La mise en réseau des ruelles vertes entre elles et la connectivité avec d'autres lieux stratégiques des quartiers, et ce, à des fins environnementales et de mobilité est favorisée.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mesure n'est prise en ce sens.</li> </ul>
3. Les critères de sélection des projets favorisent les projets rassembleurs et avec un fort potentiel de verdissement et de retour de services écologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grille multicritère afin d'analyser les demandes de projet a été montée par l'Arrondissement en collaboration avec le YMCA. Cette nouvelle grille accorderait un pointage au projet en fonction de critères portant sur cinq enjeux : Déplacements actifs, verdissement et lutte aux îlots de chaleur, gestion de l'eau et compostage, aspects sociaux et sécurité alimentaire. On constate que les critères environnementaux sont nombreux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour arriver à implanter un tronçon champêtre, il faut avoir l'appui de 100 % des riverains de la ruelle et non seulement les riverains au tronçon.</li> </ul>
4. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise la mobilisation et la participation citoyenne dans une perspective inclusive et démocratique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsqu'un comité manifeste son intérêt auprès du YMCA, ce dernier accompagnera le comité jusqu'à émettre une demande officielle à l'Arrondissement. Une première séance d'idéation permet au riverain de dessiner sur des plans, échanger et mettre en commun leurs idées. L'organisme agit à titre de guide pour optimiser la demande des riverains à l'Arrondissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune mesure n'a été relevée pour favoriser l'inclusion.</li> </ul>

**Tableau 4.3 Analyse par critères du cas du Sud-ouest (suite)**

Critères	Points forts	Points faibles
5. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte favorise le retour des services écologiques dans la ruelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La nouvelle grille multicritère pour la sélection des projets met beaucoup l'accent sur le retour des services écologiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'heure actuelle, les opposants au projet ou à certains aménagements (souvent tronçon champêtre), ont un pouvoir significatif dans le processus, car l'organisme cherche le plus possible le consensus.</li> </ul>
6. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes de suivi favorisant la pérennité des projets.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les riverains reçoivent un calendrier d'entretien et de la documentation à cet effet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ateliers sur l'entretien des aménagements verts sont tenus par l'horticultrice sur demande seulement des riverains.</li> <li>• Aucune autre mesure de suivi n'est en place.</li> </ul>
7. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte compte des mécanismes d'évaluation favorisant l'amélioration continue du programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le YMCA et l'Arrondissement procèdent conjointement à une révision complète du programme (processus, critère de sélection des projet, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Par contre, à l'heure actuelle, il n'y a pas nécessairement un bilan officiel chaque année pour faire un retour sur le programme dans une perspective d'amélioration continue.</li> </ul>

L'administration de l'arrondissement du Sud-Ouest désire implanter des projets d'envergure misant davantage sur la dimension environnementale. Pour le YMCA Pointe-Saint-Charles, les enjeux de la dimension sociale semblent d'une importance prioritaire dans l'implantation des projets de ruelle verte dans le Sud-Ouest. Une attention particulière est portée au développement du tissu communautaire, au processus démocratique et à la création d'un milieu de vie de qualité. Bien que les enjeux prioritaires puissent être relativement variables pour les résidents intéressés par l'implantation d'un projet de ruelle verte, ces derniers y voient, selon le YMCA Pointe-Saint-Charles, une opportunité d'embellir leur quartier, connaître leur voisinage et rendre leur milieu de vie plus sécuritaire. Il est ainsi possible de constater que les enjeux dits prioritaires varient certainement d'une partie prenante à l'autre. En définitive, ils doivent tout de même collaborer pour mener à bien les projets. (M. Gauthier-Grégoire, entrevue semi-dirigée téléphonique, 6 août 2019)

Le graphique présenté à l'annexe 5 fait état des résultats obtenus par l'exercice d'identification et de priorisation des enjeux effectué par la coordonnatrice du programme de ruelle verte au regard du processus d'implantation dans le Sud-Ouest. On y constate que le verdissement, la vie de quartier

(augmentation des interactions sociales), l'acceptabilité sociale ainsi que la mobilisation et la participation citoyenne sont les enjeux prioritaires selon l'organisme. En contrepartie, la protection et la mise en valeur du patrimoine, la santé, la valeur des propriétés, l'attractivité du quartier et l'innovation sont des enjeux non prioritaires à ce moment-ci, selon la coordonnatrice du programme.

Par ailleurs, dans le contexte où le programme est actuellement dans un processus de révision, la coordonnatrice du programme a, lors de l'entrevue, exposé divers défis qui méritent une attention particulière et pourrait inspirer des améliorations aux processus d'implantation des ruelles vertes. En voici la liste :

- Garder le caractère unique et original de ces projets citoyens et éviter que ne soit reproduite dans chaque ruelle verte une recette déjà établie;
- Favoriser une mobilisation et une participation citoyenne qui soient inclusives et inciter une diversité de personnes à se joindre aux projets de ruelle verte, dont les jeunes parents, les résidents des étages supérieurs, les personnes à faible revenu, les personnes issues de la diversité culturelle, etc.;
- Trouver un équilibre entre la réalisation de projets d'envergure incluant des entraves importantes à la circulation, la création d'un consensus sur les projets et la préservation du tissu social;
- Développer des outils pour faciliter l'accompagnement des comités.

## **5 RECOMMANDATIONS AUX PORTEURS DE PROJET**

À la suite de l'analyse générale des potentiels, des contraintes, des points forts et des points faibles de l'implantation des ruelles vertes à Montréal ainsi que l'analyse spécifique de deux études de cas, le présent chapitre émet des recommandations aux porteurs de projets des arrondissements et des organismes montréalais ainsi que des comités citoyens. Ces recommandations mettent en lumière des pistes d'action et de réflexion, des opportunités à saisir, des mises en garde et des leviers sur lesquels agir afin de favoriser les conditions de succès et assurer la pérennité des projets de ruelles vertes dans la métropole.

### **5.1 À l'intention des arrondissements et des organismes**

La présente section détaille les recommandations émises à l'intention des arrondissements et des organismes.

#### **Planifier la mise en réseau des ruelles vertes entre elles et avec d'autres pôles stratégiques**

Dans la perspective d'augmenter la connectivité écologique et de développer un réseau favorable aux déplacements actifs, les arrondissements devraient optimiser l'implantation des projets en planifiant la mise en réseau des ruelles vertes entre elles et avec d'autres pôles stratégiques sur le territoire. Pour ce faire, les arrondissements devraient mobiliser un chargé de projet à l'interne ou à l'externe pour effectuer une caractérisation du territoire permettant l'identification des zones prioritaires à l'implantation des projets de ruelle verte. Cette étude diagnostic pourrait inclure des considérations comme la présence d'îlots de chaleur, les réseaux actuels de transports actif et collectif, les principaux pôles d'activités et d'achalandage, les lieux fréquentés par les enfants et les jeunes (piscines publiques, écoles, centre de loisirs, etc.) ainsi que les parcs, espaces verts et boisés. À la suite de cette étude, qui devrait évidemment être refaite de façon périodique afin de considérer les nouveaux enjeux et la création des nouvelles ruelles vertes, les zones prioritaires d'implantation des ruelles vertes pourraient faire l'objet d'un critère de sélection des projets. En ce sens, chaque année, il serait possible de privilégier les demandes de projet dans des zones spécifiques dans la perspective d'augmenter la connectivité du réseau de ruelles vertes et la continuité avec les autres aménagements et activités du territoire. De surcroît, les communications promotionnelles du programme de ruelles vertes, effectuées par les arrondissements ou les organismes, pourraient être davantage ciblées afin de stimuler la mobilisation dans les zones prioritaires d'implantation des projets.

Par ailleurs, il est à souligner que cette recommandation s'inscrit parfaitement en cohérence avec le PDD de la collectivité montréalaise. En effet, par la mosaïque linéaire que créent les ruelles montréalaises, ces dernières offrent un potentiel contributif à la Trame verte et bleu en créant des corridors végétalisés. Ainsi, les ruelles vertes peuvent augmenter la connectivité entre les espaces verts et autres initiatives de verdissement. Elles créent un réseau interconnecté autant pour la biodiversité que pour les résidents, en y favorisant les infrastructures pour la mobilité active. De plus, elles offrent des perspectives d'utilisation à des fins récréotouristiques. (REQ, 2018a)

### **Favoriser davantage la mobilisation et la participation des riverains dans une perspective inclusive**

Les projets de ruelle verte s'inscrivent dans une démarche participative où le citoyen se trouve au cœur de la prise de décision. Les arrondissements et les organismes doivent poursuivre leurs efforts afin de s'assurer que les projets de ruelle verte soient avant tout issus d'une mobilisation citoyenne pour l'amélioration de leur milieu de vie et l'appropriation de l'espace public. Toutefois, dans la perspective de rendre accessible ce genre de démarche à une diversité de personnes et de favoriser l'inclusion, il serait pertinent que les organismes et/ou les arrondissements entament une réflexion sur la façon d'intégrer cette diversité dans les projets de ruelle verte. En ce sens, il serait intéressant de former un comité dans chaque arrondissement composé de différents acteurs du milieu communautaire représentant cette diversité. Ce comité pourrait se rencontrer et échanger dans la visée d'identifier des leviers d'actions favorisant l'inclusion et l'intégration de tous et toutes à la communauté par les projets de ruelle verte. La création de partenariats et l'accompagnement spécialisé dans le processus d'implantation des projets pourraient être des idées sur lesquelles se pencheraient les comités. Ces derniers pourraient ensuite produire un rapport de recommandations aux arrondissements et/ou organismes pour inciter une diversité de personnes à se joindre aux projets de ruelle verte (jeunes parents, les résidents des étages supérieurs, les personnes à faible revenu, les personnes issues de la diversité culturelle, etc.). En définitive, les projets de ruelle verte ont le potentiel de favoriser la création de liens entre les individus d'une communauté et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'échelle locale. Il reste donc pertinent de défendre la mobilisation et la participation dans une perspective inclusive afin que tous et toutes puissent prendre part à l'amélioration du milieu de vie, voire de l'animation du quartier.

### **Mettre en place des mécanismes de suivi systématiques et stimuler la pérennité des projets par l'autonomisation des comités citoyens**

À l'heure actuelle, dans la plupart des programmes de ruelles vertes, le suivi effectué par les arrondissements et/ou organismes auprès des comités riverains se résume à quelques renseignements sur papier ou lors d'un atelier sur l'entretien des végétaux. En parallèle, la pérennité de la mobilisation est un enjeu de taille dans le maintien des ruelles vertes à Montréal. Dans cette perspective, l'arrondissement ou l'organisme devrait mettre en place des mécanismes de suivi systématiques et stimuler la pérennité des projets par l'autonomisation des comités. Pour ce faire, selon le type de gestion, l'arrondissement ou l'organisme devrait évaluer en fonction des ressources disponibles les options de suivi les plus efficaces. Il pourrait poursuivre ses efforts de formation auprès des riverains quant à l'entretien des ruelles et envoyer des courriels saisonniers à ce sujet. De plus, il devrait mobiliser des ressources humaines à l'interne (par exemple un stagiaire en environnement) afin d'effectuer une visite terrain des ruelles vertes chaque année pour constater leur état et compiler des données sur ce dernier. Si une situation problématique est soulevée par la visite, une communication avec les comités des ruelles vertes concernées pourrait permettre de conseiller quant aux mesures à entreprendre pour préserver la ruelle verte. De surcroît, dans la perspective de rendre les comités citoyens plus autonomes et stimuler leur pérennité, une plateforme en ligne pourrait être créée avec du contenu informatif non seulement sur l'entretien de la ruelle, mais sur la gestion de projet, la gouvernance dans les petits groupes, etc. Cette plateforme pourrait également permettre de connaître des membres d'autres comités citoyens afin de stimuler le partage du savoir et de l'expérience, voire faire des partenariats entre comités. Cette plateforme pourrait également être promue pour rallier les riverains qui cherchent à s'impliquer dans les ruelles vertes afin de stimuler la pérennité de la mobilisation.

### **Mettre en place des mécanismes d'évaluation du processus d'implantation et des ruelles vertes**

La mise en place de mécanismes d'évaluation du processus d'implantation des projets et des ruelles vertes est primordiale pour permettre l'amélioration des façons de faire. Les arrondissements et/ou les organismes devraient annuellement effectuer un exercice d'évaluation du programme dans son ensemble et, à la fin de chaque projet, une évaluation du processus d'implantation de ce dernier. Cette évaluation devrait inclure une rétroaction de la part des comités citoyens, voire des riverains en général, portant sur leur expérience au sein de cette démarche. En parallèle, les arrondissements pourraient mobiliser des ressources externes afin de réaliser périodiquement une étude sur les impacts

environnementaux, sociaux et économiques des ruelles vertes implantées dans les quartiers. En ce sens, il serait possible de valider ou d'apporter des modifications au processus d'implantation et au façon de faire en générale, notamment quant aux aménagements choisis. De plus, cela permettrait d'accorder la valeur réelle qui revient aux ruelles vertes et d'enrichir la réflexion quant à la création de quartiers viables.

## **5.2 À l'intention des comités citoyens**

La présente section expose une recommandation émise à l'intention des comités citoyens.

### **Élaborer un plan de relève afin d'assurer la pérennité de la mobilisation**

Dès la première année de formation du comité et d'aménagement de la ruelle verte, les comités citoyens devraient prévoir un plan de relève pour assurer la pérennité de la mobilisation. Effectivement, la perte de mobilisation est un enjeu de taille dans l'implantation et la pérennité des projets. En ce sens, le plan de relève pourrait comprendre :

- l'identification des outils de communication les plus pertinents pour rejoindre les riverains de la ruelle, les nouveaux comme les anciens;
- l'identification des leviers d'action permettant de favoriser l'inclusion de tous les riverains (jeunes parents, les résidents des étages supérieurs, les personnes à faible revenu, les personnes issues de la diversité culturelle, etc.);
- un calendrier d'activités pour stimuler l'animation de la ruelle durant le processus d'implantation de la ruelle verte;
- une liste d'activités pour stimuler l'animation de la ruelle après les efforts de revitalisation effectués en collaboration avec l'arrondissement et/ou l'organisme;
- le recensement des leaders actuels dans la communauté riveraine sous différentes thématiques.

Ce plan de relève pourra ainsi servir d'outil de référence pour assurer la pérennité de la mobilisation. Celui-ci doit être évolutif et s'adapter à la réalité changeante de la communauté, notamment bousculée par les nombreux déménagements. L'animation de la ruelle verte par l'organisation de diverses activités est un moyen d'assurer la pérennité de la mobilisation entourant l'entretien de la ruelle et ainsi rejoindre un maximum de riverain. Il est donc nécessaire de faire vivre la ruelle verte pour assurer l'intérêt pour son entretien.

## CONCLUSION

La montée des préoccupations concernant la qualité de vie en milieu urbain, additionnée à l'impératif écologique, a rapidement amorcé un changement de paradigme dans la façon de concevoir, d'aménager et d'animer la ville. Le développement durable et son équivalent à l'échelle locale, le développement urbain durable, ont favorisé l'émergence d'initiatives telles les efforts de verdissement participatif. Parmi ces derniers, les projets de ruelle verte se dessinent comme des efforts permettant la revitalisation d'un espace public sous-utilisé et au potentiel indéniable dans une perspective environnementale et sociale.

La ruelle verte est un concept aux typologies multiples et aux aménagements divers qui fait l'objet de programmes d'implantation financés par plusieurs arrondissements dans le cadre du programme Éco-quartier. Le processus d'implantation des projets de ruelle verte est unique à chaque arrondissement qui en assure la gestion et la mise en œuvre ou qui relaie la responsabilité à un organisme communautaire, souvent identifié comme un éco-quartier. De façon générale, il comprend une première phase où des riverains se mobilisent pour créer un comité, confirmer l'approbation des autres riverains et déposer une demande. Par la suite, les projets qui sont approuvés passent par différentes étapes de planification lors desquelles les riverains participent activement à la prise de décision. Alors que les aménagements d'envergure ou spécialisés sont effectués par des acteurs expérimentés en la matière, les riverains de la ruelle sont plutôt conviés à des tâches qui leur sont accessibles, principalement la plantation. Une fois la ruelle verte inaugurée, les riverains sont responsables de l'entretenir et de l'animer.

Les projets de ruelle verte et leur processus d'implantation ont fait l'objet d'une analyse des potentiels, des contraintes, des points forts et des points faibles dans le cadre de cet essai. Sous la dimension de gouvernance, cette analyse a notamment permis de mettre en lumière les failles du processus d'implantation quant au manque de suivi et d'évaluation. Sous la dimension environnementale, il a été possible de constater le potentiel des ruelles vertes en matière de verdissement, de biodiversité, de lutte aux îlots de chaleur et de gestion des eaux pluviales. Sous la dimension sociale, il a été relevé les difficultés de mobilisation et de participation inclusive. Sous la dimension économique, il a été relevé les efforts de recherche de subventions pour compenser le financement limité. Afin d'approfondir la réflexion et poser un regard spécifique sur le sujet avec des exemples à l'appui, deux études de cas ont été réalisées s'intéressant au programme de ruelles vertes et au processus d'implantation de ces dernières dans deux arrondissements de Montréal, soit Le Plateau-Mont-Royal et le Sud-Ouest. Ces études de cas ont notamment permis de dévoiler les différences en matière de gestion des programmes

et d'enjeux prioritaires. Plusieurs points de convergence en sont ressortis notamment des critères de sélection axés sur le retour des services écologiques dans les ruelles.

À la suite de l'analyse générale et spécifique aux études de cas, des constats ont été faits et ont permis de formuler des recommandations adressées aux différents porteurs de projets de ruelle verte à Montréal. En ce sens, la mise en réseau des ruelles vertes, la mobilisation et la participation des riverains dans une perspective inclusive, la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation du processus d'implantation ainsi que la planification d'une relève aux membres des comités citoyens sont recommandées.

En définitive, la recherche et l'analyse réalisées ont effectivement permis de démystifier le processus d'implantation des projets de ruelle verte à Montréal en vue d'arriver à faire des recommandations aux porteurs de projet. Par ailleurs, dans le contexte environnemental actuel, il reste pertinent de se demander si les efforts menés dans le cadre de l'implantation de ruelles vertes à Montréal sont suffisants pour permettre une contribution significative au retour de services écologiques, à l'adaptation aux changements climatiques imminents et à l'éducation et la mobilisation citoyenne autour des enjeux environnementaux. Bien que les ruelles vertes soient beaucoup considérées comme des projets participatifs à vocation sociale, il serait intéressant de s'attarder davantage à la contribution environnementale des projets de ruelle verte. Des études plus poussées sur l'apport environnemental des projets de ruelle verte par rapport aux autres initiatives de verdissement participatif permettraient de faire la lumière sur la question dans la perspective de rendre les quartiers montréalais plus viables et les communautés plus résilientes.

## RÉFÉRENCES

- Agglomération de Montréal. (2015). *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ\\_URBAINS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PROJ_URBAINS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Schema20170301.pdf)
- Agglomération de Montréal. (2015). *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro\\_fr/media/documents/paccam\\_2015-2020\\_lesconstats.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/enviro_fr/media/documents/paccam_2015-2020_lesconstats.pdf)
- Ahuntsic-Cartierville. (2015). *Aménager la ruelle de demain : Guide pour les citoyens*. Repéré à <http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/1/89492015.PDF>
- Alliance Ruelles bleues-vertes. (s.d.). Le projet. Repéré à <https://www.ruellesbleuesvertes.com/accueil/le-projet/>
- Audet, R., Segers, I. et Manon, M. (2019). *Le projet Nos milieux de vie ! : Retour sur les premières phases d'une expérimentation de transition dans Rosemont–La Petite-Patrie*. Repéré à <https://chairetransition.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/48/2019/02/Le-projet-Nos-milieux-de-vie-Retour-sur-les-premieres-phases-dune-experimentation-de-transition.pdf>
- Béloc, P. (2014). Les ruelles vertes de Montréal... quelle histoire ! *Paysage*, numéro 9, 23-24. Repéré à [https://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/aapq\\_paysages2014\\_pbelec.pdf](https://aapq.org/sites/aapq.org/files/bibliotheque/aapq_paysages2014_pbelec.pdf)
- Besancenot, F. (2009). *Territoire et développement durable : diagnostic*. Paris, France : L'Harmattan
- Brunier, R. (2018). L'enrichissement du concept de ville durable à la lumière des apports de l'approche systémique. Essai de maîtrise. Repéré à [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12835/Brunier\\_Raphael\\_MEnv\\_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12835/Brunier_Raphael_MEnv_2018.pdf?sequence=1&isAllowed=y)
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ). (2011). Fiche terminologique : Gouvernance. Repéré à [http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=26506653](http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26506653)
- Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). (2015). *L'urbanisme participatif : Aménager la ville avec et pour ses citoyens*. Repéré à [https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/rqv\\_guide\\_urba\\_parti\\_fra.pdf](https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/rqv_guide_urba_parti_fra.pdf)
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). (1988). *Notre avenir à tous*. Cap-Saint-Ignace, Québec : Éditions du fleuve.
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Repéré à [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMAD.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMAD.pdf)
- Comptois, P.-Y. (2008). L'histoire des ruelles. Repéré à <https://ruelleverte.com/2008/04/15/lhistoire-des-ruelles/>
- Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal). (2007). *Le verdissement montréalais : pour lutter contre les îlots de chaleur urbains, le réchauffement climatique et la pollution*

*atmosphérique*. Repéré à <http://www.cremtl.qc.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/leverdissementmontrealais.pdf>

Cournoyer-Gendron, M. (2015). Le développement urbain durable. Repéré à <http://www.vrm.ca/le-developpement-urbain-durable/>

Crouse, D., Pinault, L., Balram, A., Hystad, P., Peters, P., Chen, H., ... Villeneuve, P. (2017). Urban greenness and mortality in Canada's largest cities: a national cohort study. *The Lancet Planetary Health*, 1(7), e289-e297.

Da Cunha, A. (2009). Urbanisme végétal et agri-urbanisme : la ville entre artifice et nature. *Urbia, les Cahiers du développement durable*, 8(juin 2009), 1-20.

De Perthuis, C. (2003). *La génération future a-t-elle un avenir? : Développement durable et mondialisation*. Paris, France : Belin.

Drouin, Ivan, Évelyne Charest et Catherine Lafrance. 2015. De plus en plus de ruelles vertes à Montréal, Toronto et Vancouver. In *Médium Large*, sous la dir. de Catherine Perrin. Montréal: Ici Radio-Canada. [http://ici.radiocanada.ca/emissions/medium\\_large/20142015/chronique.asp?idChronique=374246](http://ici.radiocanada.ca/emissions/medium_large/20142015/chronique.asp?idChronique=374246)

Ekkel, D. et de Vries, S. (2017). Nearby green space and human health : Evaluating accessibility metrics. *Landscape and Urban Planning*, 127(1), 214-220.

Felli, R. (2008). *Les deux âmes de l'écologie : une critique du développement durable*. Paris, France : L'Harmattan.

Flipo, F. (2007). *Le développement durable*. Rosny, France : Bréal.

Gagnon, C. (2013). *L'Agenda 21 local : un outil de développement durable et viable, sous-utilisé par les collectivités territoriales québécoises*. Repéré à [http://www.uqac.ca/portfolio/christianegagnon/files/2013/02/A21UQO\\_version\\_finale.pdf](http://www.uqac.ca/portfolio/christianegagnon/files/2013/02/A21UQO_version_finale.pdf)

Gascon, M., Triguero-Mas, M., Martinez, D., Dadvand, P., Rojas-Rueda, D., Plasència, A. et Nieuwenhuijsen, M. (2016). Residential green spaces and mortality: A systematic review. *Environment International*, 86 (January 2016), 60-67.

Gaudillière, J.-P. (2005). Pour une ville durable : entretien avec Cyria Emelianoff. *Mouvement*, 4(41), 57-63

Gehl, Jan. (2012). *Pour des villes à échelle humaine*. Montréal, Québec : Écosociété.

Gendron, C. et Revéret, J. (2000). *Le développement durable*. Repéré à [http://www.cregim.org/pdf/dd\\_Gendron-Reveret\\_2000.pdf](http://www.cregim.org/pdf/dd_Gendron-Reveret_2000.pdf)

Haëntjens, J. et Lemoine, S. (2015). *Éco-urbanisme : Défis planétaires, solutions urbaines*. Montréal, Québec : Écosociété.

- Hamman, P. (2008). *Penser le développement durable urbain : Regards croisés*. Paris, France : L'Harmattan.
- Jacobs, P. et Sadler, B. (1990). *Développement durable et évaluation environnementale : perspectives de planification d'un avenir commun*. Hull, Québec : Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale.
- James, P. , Banay, R., Hart, J. et Laden, F. (2015). A Review of the Health Benefits of Greenness. *Curr Epidemiol Rep*, 2015 Jun, 2(2), 131–142.
- Kaplan, S. (1995). The restorative benefits of nature: Toward an integrative framework. *Journal of Environmental Psychology*, 15(3), 169-182.
- Lachine. (2019). *Programme de ruelles communautaires*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_LCH\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROGRAMME\\_RUELLES\\_2019\\_23-05\\_VF.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_LCH_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROGRAMME_RUELLES_2019_23-05_VF.PDF)
- Lee, I., Shiroma, E., Lobelo, F., Puska, P., Blair, S. et Katzmarzyk, P. (2012). Effect of physical inactivity on major non-communicable diseases worldwide: an analysis of burden of disease and life expectancy, 380(9838), 219-229.
- Le Plateau-Mont-Royal. (2019a). *Guide d'aménagement d'une ruelle verte*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_PMR\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLATEAU\\_GUIDE%20RUELLES%20VERTES\\_JAN2019\\_FINAL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_PMR_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLATEAU_GUIDE%20RUELLES%20VERTES_JAN2019_FINAL.PDF)
- Le Plateau-Mont-Royal. (2019b). Apaisement de la circulation et sécurisation des usagers. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7297,139123668&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7297,139123668&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Le Plateau-Mont-Royal. (2019c). Le Plateau-Mont-Royal - Ruelles vertes. Repéré à <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/le-plateau-mont-royal-%E2%80%93-ruelles-vertes>
- Le Plateau- Mont-Royal. (s.d.). *Plan local de développement durable 2016-2020*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond\\_pmr\\_fr/media/documents/plan\\_local\\_dev\\_durable\\_2016-2020\\_final\\_web.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arrond_pmr_fr/media/documents/plan_local_dev_durable_2016-2020_final_web.pdf)
- Ministère des Affaires municipales et de l'habitation. (2013). Municipalité durable : L'Agenda 21 local. Repéré à <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/>
- Ministère des Transports. (1982). *Le réaménagement des ruelles : une approche sociale*. Repéré à <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1165682.pdf>

Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation. (s.d.). *Le développement durable au profit de la performance : Les bénéfices d'une démarche de développement durable pour les entreprises québécoises*. Repéré à [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents\\_soutien/developpement\\_durable/guide\\_demarche\\_dd.pdf](https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/developpement_durable/guide_demarche_dd.pdf)

Montréal-Nord. (2017). *Ruelle verte : Guide d'aménagement*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_MNO\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/2017-02-22\\_RUELLE-VERTE\\_GUIDE%20D'AM%C9NAGEMENT\\_WEB.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MNO_FR/MEDIA/DOCUMENTS/2017-02-22_RUELLE-VERTE_GUIDE%20D'AM%C9NAGEMENT_WEB.PDF)

Morin, R., Latendresse, A. et Lozier, N. (2017). Action publique et quartiers durables : enjeux cognitifs et organisationnels. *Environnement urbain*, 12. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/eue/2017-v12-eue03895/1050580ar/>

Musy, M. (2014). *Les rôles du végétal en ville*. Versailles, France : Éditions Quæ.

Office québécois de la langue française. (2006). Fiche terminologique : Partie prenante. Repéré à [http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=8376872](http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8376872)

Office québécois de la langue française. (2009). Fiche terminologique : Planification stratégique. Repéré à [http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id\\_Fiche=2069429](http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=2069429)

Organisation internationale de normalisation (ISO). (2010). *Lignes directrices relatives à la responsabilité sociale*. Norme ISO 26000. Genève, Suisse : auteur.

Ouranos. (2018). Portrait climatique. Repéré à <https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/regions/24>

Regroupement des éco-quartiers. (2018a). *Les programmes locaux d'implantation de ruelles vertes à Montréal*. Repéré à [http://www.ruellesvertesdemontreal.ca/wp-content/uploads/2018/09/Guide-REQ\\_PLIRVM\\_2018\\_FINAL\\_MR.pdf](http://www.ruellesvertesdemontreal.ca/wp-content/uploads/2018/09/Guide-REQ_PLIRVM_2018_FINAL_MR.pdf)

Regroupement des éco-quartiers. (2018b). *Guide d'aménagement des ruelles vertes et actives*. Repéré à [http://www.ruellesvertesdemontreal.ca/wp-content/uploads/2018/09/Guide-REQ\\_GARVA\\_2018\\_FINAL\\_HR-1.pdf](http://www.ruellesvertesdemontreal.ca/wp-content/uploads/2018/09/Guide-REQ_GARVA_2018_FINAL_HR-1.pdf)

Regroupement des éco-quartiers. (2019a). Ruelle active et sécuritaire : Parcours verts et actifs. Repéré à <https://www.ruellesvertesdemontreal.ca/parcours-verts-et-actifs>

Regroupement des éco-quartiers. (2019b). Ruelles vertes de Montréal. Repéré à <https://www.ruellesvertesdemontreal.ca/>

Regroupement des éco-quartiers. (s.d.). À propos. Repéré à <https://www.eco-quartiers.org/>

Réseau des quartiers verts (RQV). (s.d.). *Fiche n° 5 : Verdissement des villes avec les citoyens*. Repéré à [https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv\\_fiche\\_05\\_verdissement1.pdf](https://urbanismeparticipatif.ca/sites/default/files/upload/document/guides/rqv_fiche_05_verdissement1.pdf)

- Richardson, H. et Gordon, P. (2001). Land management for sustainable urban regions workshop : sustainable Portland ? A critique, and the Los Angeles counterpoint. Conference of the Association of Collegiate Schools of Planning, Cleveland, 10 novembre 2001
- Robert, M. (2014). Chronique Montréalité no 14 – Brève histoire des ruelles de *Montréal*. Repéré à <http://archivesdemontreal.com/2014/10/06/chronique-montrealite-no-15-breve-histoire-des-ruelles-de-montreal/>
- Rudolf, F. (2008). Les glissements du sens de l'écologie dans ses associations avec la ville : écologie urbaine, ville écologique et ville durable. P. Hamman (dir.), *Penser le développement durable urbain : Regards croisés* (p. 47-68). Paris, France : L'Harmattan.
- Selmi, W., Webber, C. et Mehdi, L. (2013). Multifonctionnalité des espaces végétalisés urbains. *Vertigo*, 13(2). Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2013-v13-n2-vertigo01504/1026436ar/>
- Sigward, E. et Trudelle, C. (2016). Attention médiatique et politique du développement durable à Montréal, 1987-2009. *Cahiers de géographie du Québec*, 60(169). p. 129-156. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2016-v60-n169-cgq02900/1038667ar/>
- Sirois-Charron, L. (1991). *Les ruelles à Montréal, une ressource à gérer*. (Rapport d'activité présenté à l'ENAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la Maîtrise en analyse et gestion urbaines). Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Springmann, V. et Markon, M. (2017). *Portrait des jeunes montréalais de 6ième année : résultats de l'enquête TOPO 2017*. Repéré à <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/publications/publication-description/publication/portrait-des-jeunes-montrealais-de-6ieme-annee-resultats-de-lenquete-topo-2017/>
- Sud-Ouest. (2015). Flyer ruelle verte 2015. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_SOU\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FLYER%20RUELLES%20VERTES%20-%202015%20V3.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/FLYER%20RUELLES%20VERTES%20-%202015%20V3.PDF)
- Sud-Ouest. (s.d.). Sécurisation des ruelles. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=7757,142720624&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,142720624&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- The Laneway Project. (s.d.). Laneways we love. Repéré à <https://www.thelanewayproject.ca/lanewayswelove>
- The Trust for Public Land. (s.d.). *The South Los Angeles green alley master plan*. Repéré à [https://www.lastormwater.org/wp-content/files\\_mf/southlagreenalleymasterplan.pdf](https://www.lastormwater.org/wp-content/files_mf/southlagreenalleymasterplan.pdf)
- Tremblay M. S., Gray C., Babcock S., Barnes, J., Bradstreet, C.C., Carr, D., ... Brussoni, M. (2015). Position Statement on Active Outdoor Play. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 12(6), 6475-6505.
- Vérificateur général de la Ville de Montréal. (2016). Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 : Programme Éco-quartier et écocentre. Repéré à [http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2017/06/RA2016\\_section5-4.pdf](http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2017/06/RA2016_section5-4.pdf)

- Vibert, J. et Rouillé, P. (2018). L'adaptation aux changements climatiques : Des toits aux Ruelles bleues-vertes. *Paysage*, 13, 46-47. Repéré à [https://aapq.org/sites/aapq.org/files/paysages\\_2018\\_aapq\\_finalweb.pdf](https://aapq.org/sites/aapq.org/files/paysages_2018_aapq_finalweb.pdf)
- Ville de Montréal. (2013). *Rapport sur la biodiversité*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS\\_PARCS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT%20LAB\\_JUIN2013.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/GRANDS_PARCS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT%20LAB_JUIN2013.PDF)
- Ville de Montréal. (2016b). *Montréal durable 2016-2020 : Ensemble pour une métropole durable*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d\\_durable\\_fr/media/documents/plan\\_montreal\\_durable\\_2016\\_2020.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/d_durable_fr/media/documents/plan_montreal_durable_2016_2020.pdf)
- Ville de Montréal. (2016b). *Politique de l'enfant*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d\\_social\\_fr/media/documents/politique\\_enfant\\_2016.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_social_fr/media/documents/politique_enfant_2016.pdf)
- Ville de Montréal. (2018). Acquisition de ruelle. Repéré à <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/acquisition-de-ruelle-pour-r%C3%A9gulariser-certaines-situations>
- Ville de Montréal. (2019). Programme d'art mural. Repéré à <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/programme-dart-mural>
- Ville de Montréal. (s.d.a). L'eau de Montréal : Réseau d'égout. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,85605591&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,85605591&_dad=portal&_schema=PORTAL)
- Ville de Montréal. (s.d.b). Faire Montréal : Les parcours ruelles vertes et actives. Repéré à <https://fairemtl.ca/fr/parcours-ruelles-vertes-actives>
- Villeneuve, C. et coll. (2014). 35 questions pour une réflexion plus large sur le développement durable : grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.
- Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. (s.d.). *Plan local de développement durable 2016-2020*. Repéré à [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND\\_VSP\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20LOCAL%20DD%20-%20FINAL\\_WEB.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VSP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20LOCAL%20DD%20-%20FINAL_WEB.PDF)
- VUE DE RUELLE. (2017). Série webdocumentaire VUE DE RUELLE [Vidéo en ligne]. Repéré à [https://www.youtube.com/channel/UCuL6FK5reBr8W\\_-w3KZ-dRg/videos](https://www.youtube.com/channel/UCuL6FK5reBr8W_-w3KZ-dRg/videos)

## **ANNEXE 1 - RESPONSABILITÉS PARTAGÉES SELON LES TYPES DE GESTION** (tiré de : REQ, 2018a)

### **Gestion par l'éco-quartier ou l'organisme**

Dans cette démarche, l'éco-quartier est (généralement) responsable de :

- Promouvoir les ruelles vertes, informer les citoyens quant au processus menant à la création d'une ruelle verte;
- Encourager l'implication citoyenne et encadrer la mobilisation dans les étapes menant à la réalisation d'une ruelle verte;
- Favoriser la recherche de solutions et l'innovation;
- Servir d'intermédiaire entre l'arrondissement et les citoyens;
- Prévoir et réaliser les aménagements en collaboration avec les citoyens et l'arrondissement<sup>9</sup>;
- Gestion des travaux d'aménagement;
- Gestion du budget;
- Assurer le suivi et la pérennisation des projets à long terme.

L'Arrondissement aura (généralement) comme responsabilités de :

- Approuver les différentes étapes du processus, une fois celles-ci complétées;
- (Le cas échéant) émettre des recommandations et/ou de demander des modifications aux documents soumis pour assurer la conformité et la qualité du projet;
- (Le cas échéant) prendre en compte les plaintes formulées par les riverains;
- Émettre les autorisations nécessaires (ex. : permis d'occupation du domaine public pendant les travaux, permis d'excavation, autorisation de fermeture (partielle, temporaire ou permanente) d'un tronçon ou de la totalité de la ruelle);
- Valider le choix de végétaux, etc.;
- Coordonner les appuis matériels et techniques fournis par l'arrondissement (ex. : support par diverses directions telles que l'urbanisme pour la réalisation de plans, les travaux publics pour l'excavation, dons en plantes et matériaux, panneaux de signalisation);
- Faire l'inspection et la supervision avant, pendant et après les travaux;
- Gérer les communications de l'arrondissement à l'interne et avec les citoyens (production d'affiches d'information, de dépliants, etc.).

---

<sup>9</sup> À cette étape, l'éco-quartier et l'arrondissement pourront faire appel à des contractuels externes pour réaliser certains travaux, dont l'excavation du béton et de l'asphalte.

## **ANNEXE 2 - POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX DE L'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES**

### **1. Biodiversité**

En contexte urbain, les milieux accueillant différentes espèces floristiques et fauniques subissent des niveaux de perturbation très élevés dus à la concentration des activités anthropiques génératrices de contamination et de nuisances multiples (Musy, 2014) À Montréal, les principales menaces à la biodiversité sont la perte d'habitat et la fragmentation ainsi que la présence d'espèces exotiques et envahissantes. Le développement urbain a longtemps été de pair avec la perte d'habitats dans la métropole. De plus, les fragmentations importantes et fréquentes qui morcellent le territoire naturel et les zones résultant des efforts ciblés de verdissement ont une incidence sur la biodiversité montréalaise. Effectivement, la taille des habitats est diminuée et les distances les séparant sont plus importantes ce qui induit des changements importants sur la qualité et la quantité de ceux-ci. Le milieu urbain étant un vecteur de propagation des espèces exotiques et envahissantes, les impacts sur la biodiversité sont d'autant plus notables. (Ville de Montréal, 2013) Par la mosaïque linéaire que créent les ruelles montréalaises, ces dernières offrent un potentiel contributif à la Trame verte et bleu en créant des corridors écologiques. Ainsi, les ruelles vertes végétalisées peuvent augmenter la connectivité entre les espaces verts. Elles créent un réseau interconnecté autant pour la biodiversité que pour les résidents. De plus, elles offrent des perspectives d'utilisation à des fins récréotouristiques. (REQ, 2018a)

### **2. Lutte aux îlots de chaleur**

La multiplication des surfaces à faible albédo, qu'ils s'agissent des routes et des stationnements asphaltés, des infrastructures bétonnées, des toits goudronnés ou des murs de briques, est une cause majeure de la création d'îlots de chaleur en milieu urbain. L'environnement bâti, mais plus précisément les facteurs de compacité et de volumétrie des bâtiments, joue en faveur des îlots de chaleur lorsque les bâtiments sont rapprochés et de grande taille. Dans la présente situation, les surfaces minéralisées sont augmentées et la chaleur se trouve emprisonnée sous la canopée urbaine. De surcroît, l'imperméabilité des surfaces redirige les eaux de pluie vers les installations d'égout municipal limitant la rétention d'eau localement et, de ce fait, augmentant le phénomène d'îlots de chaleur urbain. De plus, l'émission même de chaleur par les activités anthropiques, notamment le transport et la climatisation, est un facteur aggravant le phénomène. (Musy, 2014) Au regard de cet enjeu urbain, les projets de ruelles vertes ont le potentiel de réduire les surfaces minéralisées et augmenter le couvert végétal incluant l'expansion de la canopée arborescente réduisant ainsi, dans une proportion variable, le phénomène des îlots de chaleur. (REQ, 2018a)

### **3. Gestion des eaux pluviales**

En milieu urbain, le cycle naturel de l'eau est nécessairement modifié par la minéralisation des surfaces engendrant une réduction de l'infiltration des eaux dans le sol et de l'évapotranspiration au profit d'une augmentation notable du ruissellement de surface. Ce phénomène additionné à l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques extrêmes met pression sur le réseau d'égout qui doit prendre en charge des volumes d'eau importants et sur des périodes de temps raccourcies. L'aménagement de ruelles vertes incluant le remplacement de surfaces imperméables par des surfaces perméables, voire végétalisées, permet de capter localement une certaine quantité d'eau de pluie. Depuis peu, le concept de ruelles bleues-vertes repousse les frontières de la gestion des eaux de pluie en milieu urbain en reliant les toits des résidences bordant la ruelle à des infrastructures vertes pouvant capter les eaux de pluie en provenance des toitures. Des noues et des jardins de pluie peuvent ainsi accueillir une certaine quantité d'eau, la retenir, voire l'assainir, et favoriser un retour vers un cycle

de l'eau plus naturel par l'évapotranspiration et l'infiltration de l'eau détournée du réseau d'égouts municipal. Les ruelles vertes et, plus encore, les ruelles bleues-vertes ont le potentiel de contribuer à réduire la pression sur le réseau unitaire couvrant une large proportion de l'île de Montréal (Ville de Montréal, s.d.a). (Vibert et Rouillé, 2018)

### **ANNEXE 3 - POTENTIELS SOCIAUX DE L'IMPLANTATION DES RUELLES VERTES**

Dans le cas précis des projets de ruelles vertes, les effets sociaux et sur la santé ont peu fait l'objet d'études scientifiques. Toutefois, il est possible d'effectuer un lien prudent entre la végétation urbaine de proximité ou le verdissement ciblé impliquant les citoyens et les projets de ruelles vertes.

Les citoyens sont confrontés à différents stress propres aux milieux urbains qui peuvent avoir des impacts notables sur leur santé physique : la piètre qualité de l'air, les îlots de chaleur, la pollution sonore et la pollution issue du transport sont quelques des stimuli générateurs de stress. La présence de végétation en milieu urbain a un potentiel de mitigation permettant de réduire le taux de mortalité. Une recherche effectuée sur une période de 11 ans et publiée dans les dernières années présente des résultats convaincants quant à la pertinence d'augmenter le couvert végétal dans les grandes villes canadiennes. Effectivement, cette étude démontre le lien existant entre l'augmentation de la végétation de proximité en milieu urbain, soit dans un rayon de moins de 250 mètres des résidences, et la diminution de 8 à 12 % du risque de mortalité causée par des maladies communes, telles les maladies cardiovasculaires. (Crouse et al., 2017) Cette étude vient en corroborer plusieurs autres ayant démontré les bénéfices pour la santé des espaces verts et de la végétation en général à proximité des résidences (James, Banay, Hart et Laden, 2015; Gascon et al., 2016). Outre la réduction de risque de mortalité, la littérature scientifique met en lumière les liens entre l'accès à la végétation et la diminution des risques de contracter une maladie cardiovasculaire de façon générale et la propension à faire de l'activité physique. (James, Banay, Hart et Laden, 2015)

D'ailleurs, les ruelles vertes intègrent généralement des aménagements propices aux déplacements actifs et au jeu. (REQ, 2018ab) En ce sens, les ruelles vertes encouragent un mode de vie actif et offrent des espaces de proximité aménagés et sécuritaires pour les enfants, particulièrement pour ceux entre 4 et 10 ans qui ont des limites certaines dans leurs déplacements à Montréal. Dans le contexte où les enfants montréalais sont de plus en plus sédentaires et voient leur condition physique se détériorer, cela est d'autant plus vrai chez les filles et dans les quartiers défavorisés (Springmann et Markon, 2017; Lee et al. 2012; Tremblay et al. 2015), la création de nouvelles opportunités pour le jeu et l'activité physique, comme peut l'être la ruelle verte, est nécessaire pour s'attaquer à cet enjeu de santé publique et s'assurer d'un développement sain chez l'enfant (REQ, 2018b; Waller et al. 2010; Butterfield, 2012; Hardy, 2010).

Nombreuses études ont également démontré les effets bénéfiques de l'accès à la nature sur la santé psychologique. Effectivement, la présence de quartiers verdissants ou l'accès à des espaces verts ont une influence sur la diminution du stress et la récupération de l'attention (Kaplan, 1995; Carrus 2015; Fuller, 2007). Un simple contact visuel à travers une fenêtre serait bénéfique tout comme les espaces verts de petite dimension ou les individus végétaux seuls (Eckel et de Vries, 2017; Kaplan, 1995). La nature permettrait une fascination douce exigent un niveau d'attention réduit comparativement aux autres stimuli multiples et stressants émergents du milieu urbain. (Kaplan, 1995). Il est ainsi possible de considérer la ruelle verte intégrant des plantes et des arbres comme un moyen de favoriser la santé psychologique des riverains et des personnes du quartier la fréquentant.

La revitalisation des ruelles contribue à l'embellissement du paysage montréalais. Les ruelles vertes revêtent une valeur esthétique importante par l'intégration d'éléments artistiques multiples, de mobilier urbain ou encore d'aménagements végétaux. Ces derniers permettent une meilleure appréciation du

passage des saisons par la transformation des herbacées, des arbustes et des arbres et viennent raviver le décor urbain fortement minéralisé. Tel que souligné par Kooshali et al. (2015), la végétation en milieu urbain stimule chez les citoyens une satisfaction par rapport à leur milieu de vie.

En conclusion, le processus d'implantation des ruelles vertes est en soi un vecteur de bénéfices sociaux importants, en plus d'offrir un résultat, la ruelle verte comme telle, qui induisent des impacts positifs sur la santé physique et mentale et sur le plan social. (Regroupement des éco-quartiers, 2018b; Reeves-Latour, 2017)

## ANNEXE 4 - EXERCICE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES ENJEUX : GABARIT

### De quoi s'agit-il ?

L'exercice d'identification et de priorisation des enjeux permet de mettre en lumière ce qui est important pour l'organisation participante dans la cadre du programme de ruelles vertes. Il permet également d'établir une hiérarchie cohérente de ces enjeux en développement durable. Les résultats obtenus par cet exercice, mis en parallèle avec les autres informations fournies par l'organisation participante, permettent de mieux comprendre les intentions des porteurs de projet et d'analyser les implications et impacts que cela peut avoir sur le programme de ruelles vertes et son processus d'implantation. À noter que cet exercice s'intéresse à la vision de l'organisation participante sur le programme de ruelle verte et non celle de ses partenaires. En ce sens, un enjeu peut être important pour l'organisme qui met en œuvre le programme alors qu'il est moins prioritaire pour l'arrondissement, et vice versa.

### Comment faire ?

L'organisation participante est donc invitée à identifier le degré d'importance qu'elle accorde à chacun des enjeux entrant dans les dimensions environnementale, sociale et culturelle, économique ainsi que de gouvernance et transversale présentés dans le tableau de la page suivante. Pour chacun des enjeux, elle devra justifier en quelques mots le pointage accordé. L'organisation participante peut également ajouter des enjeux à la liste si elle considère que certains sont manquants. Elle devra également leur accorder un degré d'importance et justifier ce pointage. Afin de guider l'organisation dans la réalisation de l'exercice, la légende ci-après fournie de plus amples détails sur l'attribution des points. Il est à considérer que cet exercice doit permettre de bien distinguer le degré d'importance relatif à chacun des enjeux; en ce sens, il est pertinent de relire les pointages accordés à la fin pour rectifier les points les uns par rapport aux autres, au besoin.

Légende	
0	L'organisation n'accorde pas d'importance particulière à cet enjeu.
1 à 25	L'organisation accorde peu d'importance à cet enjeu.
26 à 50	L'organisation accorde un degré d'importance modéré à cet enjeu.
51 à 75	L'organisation accorde un degré d'importance relativement élevé à cet enjeu.
76 à 100	L'organisation accorde un degré d'importance très élevé à cet enjeu et fait de ce dernier une priorité.

Enjeux	Degré d'importance (0-100)	Justifications/Commentaires <sup>10</sup>
<b>Dimension environnementale</b>		
Verdissement		
Lutte aux îlots de chaleur		
Gestion des eaux pluviales		
Lutte aux émissions de GES		
Qualité de l'air (poussières et autres polluants)		
Biodiversité		
Sensibilisation et éducation à l'environnement		
<b>Dimension sociale et culturelle</b>		
Embellissement du paysage		
Protection et mise en valeur du patrimoine		
Soutien aux expressions artistiques et culturelles		
Déplacement actif		
Sécurité		
Santé		
Sentiment d'appartenance et de fierté chez les résidents		
Inclusion sociale		
Vie de quartier (augmentation des interactions sociales)		
Équité		
Développement de compétences		
Appropriation de l'espace public par les résidents		
Appropriation du projet par les résidents		
<b>Dimension économique</b>		
Valeur des propriétés		
Attractivité des quartiers		
Achats et approvisionnements responsables		
<b>Dimension gouvernance et transversale</b>		
Innovation		
Acceptabilité sociale		
Pérennité des projets		
Amélioration continue		

<sup>10</sup> La justification peut être relative à la matérialité de l'enjeu dans le programme, c'est-à-dire que l'importance se manifeste par des actions ou des façons de faire spécifiques dans le programme. Toutefois, un enjeu peut être important pour l'organisation sans que des efforts soient actuellement mobilisés pour contribuer positivement à cet enjeu. L'organisation est invitée à établir cette nuance dans la colonne Justification/Commentaire.

Enjeux	Degré d'importance (0-100)	Justifications/Commentaires <sup>10</sup>
(mesures de suivi et d'évaluation)		
Mobilisation et participation des résidents		
<b>Ajouts</b>		

## ANNEXE 5 - RÉSULTATS DE L'EXERCICE D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES ENJEUX EFFECTUÉ – CAS DU SUD-OUEST

